DICTIONNAIRE DES DONNEES

Echanges Laboratoires commanditaires

Thème:

ECHANGES LABORATOIRES
COMMANDITAIRES

Version: 1.1 (Novembre 2015)



Date	Evolutions	Type d'évolution (MAJEURE ; mineure)
29/03/13	Evolutions 1.0 -> 1.1:	
	- Modification de la cardinalité entre les entités DEMANDE et PRELEVEMENT (0,N au lieu de 0,1), compte-tenu que les caractéristiques d'un même prélèvement peuvent se retrouver dans deux demandes de prestations distinctes de prélèvements et d'analyses (cas de figure entre trois acteurs)	MAJEURE
	- Ajout des attributs suivants au niveau de l'entité PRELEVEMENT: "Prélèvement réalisé"; "Agrément du prélèvement"; "Zone verticale prospectée"; "Profondeur du prélèvement"; "Coordonnée X, Y" et "Projection des coordonnées"	mineure
	- Ajout de la nomenclature n°645 pour l'attribut Finalité du prélèvement	mineure
	- Ajout de l'attribut "Référence de l'analyse chez le laboratoire" dans l'entité ANALYSE	mineure
	- Ajout de l'attribut "Code remarque" au niveau de l'entité MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX	mineure
	- Suppression de l'association entre DEMANDE et ECHANTILLON (doublon avec l'association PRELEVEMENT- ECHANTILLON)	mineure
	- Suppression de l'association entre ECHANTILLON et SUPPORT (doublon avec l'association PRELEVEMENT-SUPPORT)	mineure
	- Précisions apportées aux définitions d'analyses in situ et de mesures environnementales	mineure
	ERRATUM: Dans le domaine de l'AEP, la station de prélèvement correspond au concept d'installation AEP et non pas d'unité de distribution.	mineure
	- Modification de la définition des attributs "Limite de détection", "Limite de quantification", "Incertitude de la mesure"	mineure
	- Modification du type de données pour l'attribut RsAna	MAJEURE
	- Mise à jour de la nomenclature "Nature du produit à prélever" n 325	mineure
	- Suppression des règles métier E4.12, E4.13 et E4.14 qui consistent à vérifier que le prestataire doit être préleveur et/ou laboratoires d'analyses. Un interlocuteur prestataire peut ne pas être mentionné en tant que préleveur et laboratoire. Son rôle consiste alors prendre uniquement la responsabilité du déroulement des prestations avec d'autres acteurs.	mineure
	- Ajout des attributs suivants dans l'entité ANALYSE:"Agrément de l'analyse"	Mineure

Page: 2/ 119

20/11/15	- Modification du format de la balise DureePrel par hhhh:mm:ss au lieu	Mineure
	de hh:mm:ss. Passage à 10 caractères	

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* cidessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (http://purl.org/dc).

(http://purl.org/dc).		
Titre	Echanges Laboratoires commanditaires	
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / Sandre	
Sujet	Définition des données relatives aux échanges laboratoires commanditaires	
	(EDILABO)	
Description		
Editeur	ONEMA	
Contributeur	Groupe de travail national ; Sandre	
Date / Création	- 2013-03-29	
Date / Modification	- 2015-11-20	
Date / Validation	- 2014-01-31	
Type	Text	

Format Open Document

Identifiant Urn:sandre:dictionnaire:lab:::1.1

Langue fra

Relation / Est remplacé par

Relation / Remplace Urn:sandre:dictionnaire:lab:::1

Relation / Référence

Couverture France
Droits © Sandre
Version 1.1

Page: 3 / 119

I. AVANT PROPOS

Page: 4/119

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.1. Le Système d'Information sur l'Eau

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux. L'organisation du Système d'Information sur l'Eau est mise en place depuis 1992.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs) ; il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé. Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009. Ce décret est complété par un arrêté interministériel publié au JO du 24 août 2010.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

I.2. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

I.2.1.Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entres les différents acteurs du monde de l'eau.

I.2.2.Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence)

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

Page: 5 / 119

I.2.3.Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes

d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le Sandre propose des

formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.2.4.Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un

des formats d'échanges du Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités

techniques et organisationnelles de l'échange.

I.2.5.Les services d'échanges

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le Sandre

est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information

interopérables entre eux.

I.2.6.Organisation du Sandre

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour

répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des partenaires du SIE ainsi que sur des

experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs.

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du

Sandre: http://sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland

87065 LIMOGES Cedex

Tél.: 05.55.11.47.90 - Fax: 05.55.11.47.48

Page: 6 / 119

Dictionnaire des données – Echanges Laboratoires commanditaires (Version 1.1)

I.3. Notations dans le document

I.3.1.Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 (RFC2119) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.3.2.Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agît uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agît généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agît généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document Validé.

Page: 7/119

II.INTRODUCTION

Page: 8 / 119

Le thème **Echanges laboratoires commanditaires** a été traité par le Sandre avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

ge	en	er	а
			ı
			ı
			ı
			ı
			ı



détail

Objectif du document Cible Nom du document Présentation de la Acteurs du domaine de sémantique Sandre du Présentation générale données l'Eau thème **Acteurs** implémentant Dictionnaire de données le 🛚 × Dictionnaire de données un système sur par sous thème thème techniques | Informaticiens Spécifications du d'échange implémentant un scénario x Format d'échange XML format d'échanges de données Sandre

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe (style « PremiereLigneTableau »)	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/in t/1	Référentiel intervenants
sa_par	http://xml.sandre.eaufrance.fr/par/1	Référentiel Paramètres
cct	http://xml.sandre.eaufrance.fr/Composants/1	Type de données
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/1	Référentiel administratif

III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

III.1. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé <u>entité</u>, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles),
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- éventuellement sa représentation cartographique

III.2. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée <u>attribut</u> par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités.

Chaque attribut est décrit par :

un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,

Page: 9 / 119

- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur impérative ou maximale de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,

- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

III.2.1.Identifiant de l'attribut

Le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut , ainsi que l'adresse URI de l'espace de nommage dans lequel l'élément XML a été défini ont valeur d'identifiant.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>.

III.2.2.Nom de balise XML d'un attribut

Chaque entité et attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le Sandre, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML Sandre, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

Désormais, le nom de balise XML d'une entité ou d'un attribut a valeur d'identifiant.

III.2.3. Nature de l'attribut

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique si l'attribut est identifiant (clef primaire) de l'objet auquel il est rattaché.

Page: 10 / 119

III.2.4. Formats de données des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TextType
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	TextType+ [Longueur]
Date	Date	DateType
Date-Heure	Date-Heure	DateTimeType
Heure	Heure	TimeType
Numérique	Numérique	NumericType
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	BinaryObjectType
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: • « true » ou « 1 » • « false » ou « 0 »	IndicatorType

Le format « Caractère limité » indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format « Texte » qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format « **numérique** » concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format « logique » est un format qui n'autorise que deux valeurs « true » (Vrai) ou « false » (Faux).

Sauf indication contraire, les attributs au format « **date** » portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format « **heure** » contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes, alors que le format « **Date-Heure** » portent sur l'ensemble de ces composantes temporelles (jour, mois, année, heure, minute, seconde) .

Les attributs au format « **binaire** » correspondent à des objets graphiques tels que des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

Page: 11 / 119

III.2.5.Liste de valeurs possibles pour un attribut

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles), chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition.

Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

III.2.6.Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

III.2.7.Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant ait comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est l'euro. Elles doivent donc être arrondies à l'euro près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Page: 12 / 119

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

III.2.7.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

III.2.7.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.2.8. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le Sandre ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

type de précision relative,

caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

III.2.8.a Type de précision relative

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

III.2.8.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

Page: 13 / 119

III.2.9.Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

III.2.10.Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

III.2.11.Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

III.2.12.Origine temporelle

L'origine temporelle est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

III.2.13. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

III.2.14. Valeurs négatives

La caractéristique valeurs négatives aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Page: 14 / 119

Par défaut, elles sont à non.

III.2.15.Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La borne inférieure de l'ensemble des valeurs est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

III.2.16.Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La borne supérieure de l'ensemble des valeurs est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

III.2.17.Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

III.2.18.Unité de mesure

L'unité de mesure est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

III.2.19. Expression régulière

La caractéristique *expression régulière* est utilisée lorsque les données se rapportant à un attribut doivent répondre à un modèle de chaînes de caractères.

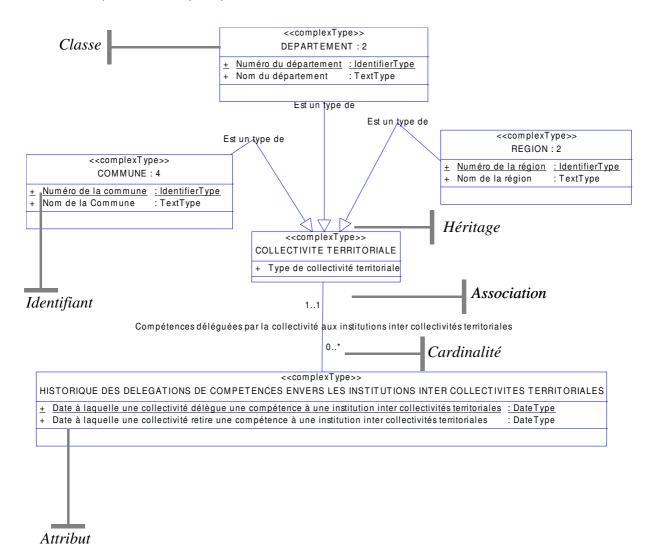
La syntaxe employée pour exprimer les expressions régulières correspond à celle définie dans le cadre des spécifications XML Schema rédigées par le consortium « W3C », au niveau de la facette « pattern ».

Par, exemple, l'expression régulière suivante «(([0-8][0-9AB])|(9[0-8AB]))[0-9]{3}» est la règle de formatage de données que tout code INSEE de commune française est censé respecter.

Page: 15 / 119

III.3. Formalisme des modèles orientés objets

Le dictionnaire de données décrit le modèle orienté objet selon un formalisme UML. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le cadre de la modélisation UML :



Page: 16 / 119

Les principales notions de bases utilisées en UML sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur la Modélisation Orientée Objet pour un approfondissement de ces notions.

Modèle orienté objet

Le modèle orienté objet (MOO), également appelé diagramme de classes rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MOO représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier , indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle objet contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans une base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'un système d'information.

Classe

Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle objet, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle objet, l'attribut est indiqué dans la case Classe . De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « sim	nple »	Nom de l'attribut	
Attribut	identifiant	Nom de l'attribut	ni, nour primary Identifier
primaire		<u>souligné</u>	<pi> pour primary Identifier</pi>

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère limité	TextType+
Format Garactere iiillite	[Longueur]
Format texte (caractère illimité)	TextType
Numérique	NumericType
Logique	IndicatorType
Date	DateType
Heure	TimeType
Date-Heure	DateTimeType
Objet graphique (binaire)	BinaryObjectType

Page: 17 / 119

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classe qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle objet, chaque association est représentée par un lien mentionnant son nom et les cardinalités pour chaque classe.

Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les classes qui composent la relation.

• Cardinalité et clef primaire étrangère

Le diagramme de classe UML ne permet pas de mentionner des clefs primaires étrangères (clef primaire provenant d'une classe associée). Par conséquent, lorsque le symbole graphique « # » est affiché à côté d'une cardinalité d'une association, cela signifie que la clef primaire de la classe associé participe en tant que clef primaire étrangère à l'autre classe de l'association.

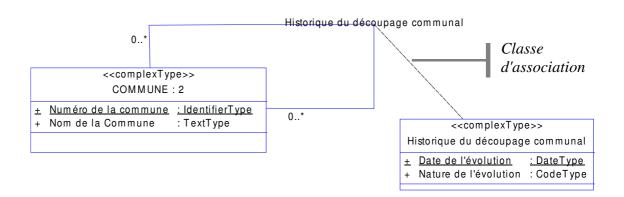
Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes se traduit par le couple de cardinalités (1,*).

Classe d'association

Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes :

- si l'association est porteuse d'attributs,
- si l'association se matérialise par un objet concret dans le monde réel,
- si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association (cf schéma ci-dessous)

Elle est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.



Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

Page: 18 / 119

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés*.

L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un attribut et composé lorsqu'il est basé sur plusieurs.

Héritage

Relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. Par exemple, une commune hérite du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle objet, l'héritage est représenté par une flèche . La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que le trait simple précise l'entité..

III.4. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le Sandre indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du Sandre. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux

Page: 19 / 119

• La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par.



IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du © Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,...

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre sandre.eaufrance.fr .

Page: 20 / 119

V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

Page: 21 / 119

V.1. ANALYSE

- Nom de balise XML : <sa_lab:Analyse>
- Définition :

Les analyses font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'ils s'agissent d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le lieu de prélèvement (analyses in situ).

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Agrément de l'analyse (1,1)
- Code remarque de l'analyse (1,1)
- Numéro d'ordre d'analyse (1,1)
- Accréditation de l'analyse (0,1)
- Analyse in situ / en laboratoire (0,1)
- Analyse sous réserve (0,1)
- Commentaires sur l'analyse (0,1)
- Confirmation du résultat d'analyse (0,1)
- Date de l'analyse (0,1)
- Heure de l'analyse (0,1)
- Incertitude analytique (0,1)
- Limite de détection (0,1)
- Limite de quantification (0,1)
- Limite de saturation (0,1)
- Référence de l'analyse chez le laboratoire (0,1)
- Rendement de l'extraction (0,1)
- Résultat de l'analyse (0,1)
- Résultat de référence (0,1)
- Volume filtré (0,1)

> Liste des associations (avec les cardinalités) :

- GROUPE DE PARAMETRES / Analyse définie dans un groupe de paramètres (0,1) [V.5]
- ECHANTILLON / Analyses realisées sur un échantillon (0,n) [V.4]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité ANALYSE (0,n) [V.2]
- FRACTION ANALYSEE / Fraction analysée sur laquelle l'analyse est réalisée (1,1) [V.15]
- METHODE / Méthode d'extraction (0,1) [V.13]
- METHODE / Méthode fractionnement (0,1) [V.13]
- METHODE / Méthode utilisée pour l'analyse (0,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur de l'analyse (0,1) [V.11]
- PARAMETRE / Réalisation d'une analyse sur un paramètre (1,1) [V.12]
- INTERVENANT / Références du laboratoire (1,1) [V.11]
- PARAMETRE / Solvant utilisé (0,1) [V.12]
- UNITE DE REFERENCE / Unité de mesure du résultat d'analyse (1,1) [V.16]

V.2. COMMEMORATIF

- Nom de balise XML : <sa lab:Commemoratif>
- Définition :

Un COMMEMORATIF est un attribut complémentaire structuré et rattaché à un seul et unique concept natif existant.

Dans le cadre des échanges Laboratoires Commanditaires concernant l'envoi de demandes et/ou de résultats d'analyses, un COMMEMORATIF est obligatoirement rattaché à l'une des entités suivantes:

- DEMANDE
- PRELEVEMENT
- ECHANTILLON
- ANALYSE

Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguité liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du commémoratif (1,1)
- Descriptif du commémoratif (0,1)
- Libellé du commémoratif (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT / Commémoratif du prélèvement (0,n) [V.8]
- ANALYSE / Commémoratifs de l'entité ANALYSE (0,n) [V.1]
- DEMANDE / Commémoratifs de l'entité DEMANDE (0,n) [V.3]
- ECHANTILLON / Commémoratifs de l'entité ECHANTILLON (0,n) [V.4]

Page: 23 / 119

V.3. DEMANDE

- Nom de balise XML : <sa_lab:Demande>
- Définition :

Une demande est un message qui lie deux et uniquement deux acteurs pour la réalisation d'un ensemble de prestations en fonction de la nature même de la demande. Cet ensemble de prestations est à réaliser durant une période donnée.

Le commanditaire est par définition l'émetteur d'une demande.

Le prestataire est par définition le récepteur d'une demande.

L'identification d'une demande relève du ressort du commanditaire de cette même demande.

La codification d'une demande repose donc sur le principe suivant : un identifiant unique spécifiquement attribué par le commanditaire couplé au code de ce commanditaire (code SIRET ou code SANDRE) et à l'origine du code du commanditaire, ceci pour rendre l'unicité de chaque demande dans l'ensemble du périmètre d'échanges Laboratoires-Commanditaires.

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de la demande chez le commanditaire (1,1)
- Code de la demande chez le prestataire (1,1)
- Contexte de codification (1,1)
- Type de demande (1,1)
- Commentaires sur la demande (0,1)
- Date de début d'application de la demande (0,1)
- Date de fin d'application de la demande (0,1)
- Date de la demande (0,1)
- Libellé de la demande (0,1)
- Référence du marché (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- INTERVENANT / Commanditaire (1,1) [V.11]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité DEMANDE (0,n) [V.2]
- INTERVENANT / Destinataires des résultats d analyses (0,n) [V.11]
- INTERVENANT / Payeur de l'ensemble des prestations (0,1) [V.11]
- INTERVENANT / Prestataire (1,1) [V.11]
- PRELEVEMENT / Réalisation de prélèvement (0,n) [V.8]

V.4. ECHANTILLON

- Nom de balise XML : <sa_lab:Echantillon>
- Définition :

Un échantillon est le résultat d'un prélèvement réalisé ou commandé par un commanditaire.

Un échantillon est obligatoirement destiné à un intervenant (exemple:laboratoire).

Cette définition n'introduit pas la notion de flacon puisque lors du prélèvement, plusieurs flacons peuvent etre amenés au laboratoire.

Cette définition est issue d'un consensus Laboratoires/Commanditaires afin de répondre aux modalités d'échanges de données.

Un échantillon est acheminé dans des conditions de transport et de conservation particulières.

Un échantillon fait obligatoirement référence à une demande d'analyses.

En revanche, un échantillon ne fait pas obligatoirement à un prélèvement.

Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer.

Page: 24 / 119

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Référence de l'échantillon chez le commanditaire (1,1)
- Acceptabilité de l'échantillon (0,1)
- Commentaires sur l'échantillon (0,1)
- Complétude de l'échantillon (0,1)
- Date de réception de l'échantillon (0,1)
- Heure de réception de l'échantillon (0,1)
- Référence de l'échantillon chez le laboratoire (0,1)
- Référence de l'échantillon chez le préleveur (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ANALYSE / Analyses réalisées sur un échantillon (0,n) [V.1]
- COMMEMORATIF / Commémoratifs de l'entité ECHANTILLON (0,n)
 [V.2]
- PRELEVEMENT / Constitution d'un ensemble d'échantillons (1,1) [V.8]
- INTERVENANT / Laboratoire (1,1) [V.11]
- METHODE / Méthode de transport et de conditionnement pour l'echantillon (0,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur de l'ensemble des analyses realisées sur un échantillon (0,1) [V.11]
- GROUPE DE PARAMETRES / Réalisation de série d'analyses (0,n) [V.5]

V.5. GROUPE DE PARAMETRES

- > Nom de balise XML : <sa lab:GroupeParametres>
- Définition :

Un GROUPE DE PARAMETRES se réfère au cadre métier de certains commanditaires travaillant dans le domaine de l'Eau. En effet, certains organismes déterminent des ensembles d'ANALYSES à appliquer sur leurs prélèvements. Ce regroupement paramétrique est déterminé par le commanditaire selon ses propres critères, pouvant être de nature géographique (ex:groupes de paramètres à mesurer sur la rivière 'Fontaine'), analytique (ex:groupe pesticides), voire réglementaire (groupes de paramètres se rapportant au décret XXXX-XX).

Un GROUPE DE PARAMETRES est défini par un code et un libellé spécifique au commanditaire.

Un GROUPE DE PARAMETRES se caractérise par une liste de valeurs regroupant un paramètre, une méthode, une fraction analysée, une unité, le type d'analyse (in situ/en labo).

Règles d'échange:

Dans le cadre d'une demande numérisée d'analyses :

Un ECHANTILLON PEUT faire l'objet de plusieurs GROUPES DE PARAMETRES distincts à analyser.

Un même GROUPE DE PARAMETRES PEUT être appliquée à plusieurs ECHANTILLONS.

Un GROUPE DE PARAMETRES PEUT contenir plusieurs ANALYSES à réaliser.

Un PAYEUR peut être précisé pour le groupe de paramètres : il s'applique alors à tous les paramètres du regroupement.

Un commanditaire a la possibilité de transmettre en amont d'un fichier d'échange "Demande de prestations ", le descriptif de l'ensemble des groupes de paramètres qu'ils souhaitent mesurer.

Si un échantillon contient une référence à un groupe de paramètres non défini en tête de fichier, il est supposé que :

- le descriptif de ce groupe a été précédemment envoyé lors d'une demande.
- le descriptif de ce groupe n'a pas évolué.

Il n'est pas autorisé d'ajouter ou de supprimer un paramètre au sein d'un groupe de paramètres pour un prélèvement ou un échantillon particulier, ceci en inadéquation par rapport aux groupes de paramètres définis en amont de fichier. En revanche, il est possible d'ajouter un ou plusieurs paramètre(s) à analyser sur un prélèvement ou échantillon, détaché(s) des groupes de paramètres.

Le commanditaire veillera par ailleurs à ne pas inclure de doublons de paramètres à analyser, entre le contenu de ses différents groupes de paramètres.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du groupe de paramètres (1,1)
- Libellé du groupe de paramètres (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- ANALYSE / Analyse définie dans un groupe de paramètres (0,n) [V.1]
- INTERVENANT / Payeur du groupe de paramètres (0,1) [V.11]
- ECHANTILLON / Réalisation de série d'analyses (0,n) [V.4]

V.6. LOCALISATION DE PRELEVEMENT

- > Nom de balise XML : <sa lab:LocalPrelevement>
- Définition :

Les localisations du prélèvement sont les différents espaces géographiques de référence où les prélèvements, mesures in situ et mesures des conditions environnementales sont réellement effectués.

Ces localisations de prélèvement doivent être définies en cohérence avec la nature de la station de prélèvement.

Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE.

Page: 26 / 119

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de la localisation de prélèvement (1,1)
- Origine du code de la localisation de prélèvement (1,1)
- Altitude maximale de la localisation de prélèvement (0,1)
- Altitude minimale de la localisation de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X de la localisation de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y de la localisation de prélèvement (0,1)
- Libellé de la localisation du prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement (0,1)
- Type de localisation de prélèvement (0,1)
- Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMUNE / Commune (0,1) [V.14]
- STATION DE PRELEVEMENT / Localisation du prélèvement sur une station (1,1) [V.9]

V.7. MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

- Nom de balise XML : <sa lab:MesureEnvironnementale>
- Définition :

Les mesures des paramètres environnementaux sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement telles que les conditions météorologiques, l'état des berges ou les caractéristiques de la station de prélèvement, conditionnant ainsi le déroulement des prélèvements et la qualité des échantillons.

La mesure d'un paramètre environnemental n'est pas une mesure in situ.

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code remarque sur la condition environnementale (1,1)
- Commentaires sur la condition environnementale (0,1)
- Date de la mesure du paramètre environnemental (0,1)
- Heure de la mesure du paramètre environnemental (0,1)
- Résultat de la mesure du paramètre environnemental (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- PRELEVEMENT / Mesure des conditions environnementales (1,1) [V.8]
- METHODE / Méthode utilisée pour la mesure du paramètre environnemental (0,1) [V.13]
- PARAMETRE / Paramètre environnemental mesuré lors du prélèvement (1,1) [V.12]
- UNITE DE REFERENCE / Unite de mesure du paramètre environnemental (1,1) [V.16]

V.8. PRELEVEMENT

- Nom de balise XML : <sa_lab:Prelevement>
- Définition :

Le prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents, durant une période donnée, relatifs à un support (exemple: EAU) et un lieu défini par la station de prélèvement éventuellement complété par la localisation de prélèvement, ceci quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au(x) destinataires des échantillons.

Le prélèvement correspond également à l'opération permettant d'effectuer des mesures de paramètres environnementaux et des mesures in situ.

L'opération de prélèvement peut etre manuelle ou mécanique (à l'aide d'un préleveur automatique).

Le prélèvement est effectué par l'organisme ayant la fonction de préleveur.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du controle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Page: 28 / 119

Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code du prélèvement (1,1)
- Numéro d'ordre du prélèvement (1,1)
- Accréditation du prélèvement (0,1)
- Agrément du prélèvement (0,1)
- Commentaires sur le prélèvement (0,1)
- Conformité du prélèvement (0,1)
- Coordonnée X du prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y du prélèvement (0,1)
- Date du prélèvement (0,1)
- Délai de réalisation du prélèvement (0,1)
- Durée du prélèvement (0,1)
- Heure du prélèvement (0,1)
- Localisation exacte du prélèvement (0,1)
- Nature du produit de prélèvement (0,1)
- Norme appliquée au produit de prélèvement (0,1)
- Prélèvement réalisé (0,1)
- Prélèvement sous réserve (0,1)
- Profondeur du prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées du prélèvement (0,1)
- Référence du prélèvement chez le préleveur (0,1)
- Risque du produit de prélèvement (0,1)
- Usage du produit de prélèvement (0,1)
- Zone verticale prospectée (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- Finalité du prélèvement / Finalité du prélèvement (0,n) [VI.46]
- COMMEMORATIF / Commémoratif du prélèvement (0,n) [V.2]
- ECHANTILLON / Constitution d'un ensemble d'échantillons (1,n) [V.4]
- MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX / Mesure des conditions environnementales (0,n) [V.7]
- METHODE / Méthode de prélèvement (1,1) [V.13]
- INTERVENANT / Payeur du prélèvement (1,1) [V.11]
- DEMANDE / Réalisation de prelevements (1,n) [V.3]
- STATION DE PRELEVEMENT / Réalisation sur une station de prélèvement (1,1) [V.9]
- INTERVENANT / Références du préleveur (1,1) [V.11]
- SUPPORT / Support sur lequel s'effectue le prélèvement (1,1) [V.10]

V.9. STATION DE PRELEVEMENT

- Nom de balise XML : <sa_lab:StationPrelevement>
- Définition :

La station de prélèvement est un lieu principal, identifié et localisé, sur lequel s'effectue des prélèvements, ainsi que des mesures de paramètres in situ et de paramètres environnementaux.

La station de prélèvement peut, en outre, être complétée par la localisation du prélèvement, qui indique un degré de précision supplémentaire du lieu sur lequel doit être réalisé le prélèvement. Une localisation de prélèvement est rattachée à une et une seule station de prélèvement.

En règle générale, la station et localisation de prélèvement se raccordent à des terminologies différentes selon une thématique donnée et traitée par le SANDRE:

THEMATIQUE EQUIV. STATION DE PRELEVEMENT EQUIV. LOCALISATION DEPRELEVEMENT

Eaux superficielles Station de mesure Site de mesure

Eaux souterraines Point d'eau / Qualitomètre Site de mesure du qualitomètre

AEP Unité de distribution / unité de production Poste de surveillance

Assainissements, rejets Ouvrage d'assainissement Point de mesure

Eaux littorales Station de mesure /

La station de prélèvement est localisée sur une seule commune sur le territoire, identifiée via son code INSEE. Pour les stations de prélèvement non incluses dans les limites communales, leur affectation à une commune sera arbitraire (exemple: en mer, prendre la commune la plus proche).

> Liste des attributs (avec les cardinalités) :

- Code de la station de prélèvement (1,1)
- Origine du code de la station de prélèvement (1,1)
- Adresse de la station de prélèvement (0,1)
- Altitude Z de la station de prélèvement (0,1)
- Coordonnée X de la station de prélèvement (0,1)
- Coordonnée Y de la station de prélèvement (0,1)
- Libellé de la station de prélèvement (0,1)
- Projection des coordonnées de la station de prélèvement (0,1)
- Type de projection altimétrique de la station de prélèvement (0,1)
- Type de station de prélèvement (0,1)

Liste des associations (avec les cardinalités) :

- COMMUNE / Commune (1,1) [V.14]
- LOCALISATION DE PRELEVEMENT / Localisation du prélèvement sur une station (0,1) [V.6]
- PRELEVEMENT / Réalisation sur une station de prélèvement (0,n) [V.8]

Page: 30 / 119

V.10.SUPPORT

- Nom de balise XML : <sa_par:Support>
- Définition :

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques.
- des invertébrés benthiques,

- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

V.11.INTERVENANT

- Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>
- Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,

- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

V.12.PARAMETRE

- Nom de balise XML : <sa par:Parametre>
- Définition :

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs prédéfinies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),

Page: 32 / 119

- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.
- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

Page: 33 / 119

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

V.13.METHODE

- > Nom de balise XML : <sa par:Methode>
- Définition :

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type 'Rodier' ou du 'STANDARD METHOD'. Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue :
- Méthode non fixée :
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : 'Méthode spécifique'. De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : 'Méthode Inconnue'. Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence 'Méthode non fixée' sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la Méthode sans objet' sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la 'Méthode sans objet' sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

pour les paramètres chimiques et physiques :

- le prélèvement et l'échantillonnage ;
- la conservation et le transport ;
- le fractionnement ;
- l'analyse ;

pour les paramètres environnementaux :

- l'observation;

pour les paramètres hydrobiologiques :

- l'ensemble du processus ;

pour les paramètres microbiologiques :

- le prélèvement, la conservation et le transport ;
- la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent

Page: 34 / 119

pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

V.14.COMMUNE

Nom de balise XML : <sa com:Commune>

Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de 'ville nouvelle' qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création 'd'agglomérations nouvelles', communément appelées 'villes nouvelles'.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs 'Nature de l'évolution' et 'Date de l'évolution' du lien 'Historique du découpage communal', la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

Page: 35 / 119

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.15.FRACTION ANALYSEE

Nom de balise XML : <sa_par:FractionAnalysee>

Définition :

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée eau brute provenant du support Eau,
- les fractions partielles, au sens d'une classification par partie d'un même support, ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 μ m, particules < 20 μ m... ou eau filtrée du support 'eau'.
- les fractions organiques, au sens d'une classification par partie d'un même organisme,

ex : poisson / foie, écaille, reins, ...

ex : palétuvier / système radiculaire, racine flottante...

Les fractions dites systématiques, au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité TAXON, elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

V.16.UNITE DE REFERENCE

- Nom de balise XML : <sa_par:UniteReference>
- > Définition :

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés.

L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

Page: 36 / 119

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1.Acceptabilité de l'échantillon

Nom de balise XML : <sa_lab:AcceptabiliteEchant>

> Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

L'acceptabilité d'un échantillon indique, à l'aide de l'un des codes suivants, l'appréciation d'un échantillon faisant suite aux observations critiques faites par le destinataire de l'échantillon (laboratoire), sur les conditions intrinsèques à l'échantillon, à savoir le FLACONNAGE, la TEMPERATURE et la VOLUMETRIE. Le jugement porté sur l'acceptabilité d'un échantillon doit tenir compte des objectifs poursuivis qui sont à l'origine de la constitution de l'échantillon.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°298.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [298]) :

Code	Mnémonique	Libellé		Définition	
0	ENONACCEP	NON (éch	hantillon nor	Echantillon de	ont au moins
		acceptable)		est inapprop permet pas a de l'échantillo les traitement	volumétrie) priée et ne u destinataire on de réaliser es et analyses e rapportant à
1	EACCEP	OUI	(échantillor	Echantillon de	ont toutes les
		acceptable)		conditions	intrinsèques
				volumétrie) appropriée p les traitement	température, sont cour réaliser s et analyses rapportant à antillon.

Page: 37 / 119

VI.2. Accréditation de l'analyse

Nom de balise XML : <sa_lab:AccreAna>

> Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'accréditation d'une analyse indique, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de confiance porté sur la qualité et la fiabilité du résultat.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°299.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [299]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	ACCREDITE	Analyse réalis????e	sousAnalyse réalisée par un
		accréditation	laboratoire officiellement
			accrédité pour cette tâche
			par le Comité Français
			d'Accréditation (COFRAC)
			ou un autre organisme
			d'accréditation similaire,
			en respectant notamment
			les spécifications de la
			norme ISO 17025.
			L'analyse est fournie sous
			logo de l'organisme
•	NON ACCREDITE	A 1 / 1 /	accréditeur
2	NON ACCREDITE	Analyse réalisée	horsAnalyse réalisée par un
		accréditation	intervenant n'étant pas accrédité pour le
			accrédité pour le paramètre considéré ou
			analyse réalisée par un
			intervenant accrédité mais
			considérant que les
			conditions de réalisation
			de l'analyse ne permettent
			pas la fourniture du
			résultat sous logo de
			l'organisme accréditeur.

Page: 38 / 119

0	INCONNU	Inconnu	Analyse réa	alisée dans des
			conditions	d'accréditation
			inconnues	

VI.3. Accréditation du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AccredPrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'accréditation du prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si le préleveur a été accrédité et reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation similaire, pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre du prélèvement, au vu de la norme ISO 17025.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°299.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [333]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNU	Inconnu	Prélèvement réalisé dans
			des conditions
			d'accréditation inconnues.
1	ACCREDITE	Prélèvement accrédité	Prélèvement réalisé par un
			intervenant officiellement
			accrédité pour cette tâche
			par le Comité Français
			d'Accréditation (COFRAC)
			ou un autre organisme
			d'accréditation similaire,
			en respectant notamment
			les spécifications de la
			norme ISO 17025. Les
			résultats du prélèvement
			sont fournis sous logo de
			l'organisme accréditeur
2	NON ACCREDITE	Prélèvement non accrédité	Prélèvement réalisé par un
			intervenant n'étant pas

Page: 39 / 119

accrédité pour le prélèvement ou prélèvement réalisé par un intervenant accrédité mais considérant que conditions de réalisation du prélèvement permettent la pas fourniture des résultats du prélèvement sous logo de l'organisme accréditeur.

Page: 40 / 119

VI.4. Adresse de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AdresseStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Caractère

Définition :

Lorsqu'une station de prélèvement est localisée à partir de références administratives, l'adresse de la station de prélèvement peut être précisée en respectant la règle suivante :

Rue / Code postal / Ville

VI.5. Agrément de l'analyse

Nom de balise XML : <sa_lab:AgreAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Booléen

Définition :

Attribut indiquant si l'analyse a été réalisée par un interlocuteur ayant été agréé selon les conditions susvisées par l'arrêté en vigueur au moment du prélèvement et portant sur les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

La valeur "1" indique" que l'interlocuteur est agréé tandis que la valeur "0" indique qu'il ne l'est pas.

VI.6.Agrément du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AgrePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Booléen

> Définition :

Attribut indiquant si le prélèvement a été réalisé par un interlocuteur ayant été agréé selon les conditions susvisées par l'arrêté en vigueur au moment du prélèvement et portant sur les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement

La valeur "1" indique" que l'interlocuteur est agréé tandis que la valeur "0" indique qu'il ne l'est pas.

VI.7. Altitude maximale de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AltMaxLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

L'altitude maximale de la localisation de prélèvement est le niveau maximal de la localisation, exprimée en mètres, selon le 'type de projection altimétrique' indiqué.

Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude maximale correspond à une profondeur.

VI.8. Altitude minimale de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AltMinLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

L'altitude minimale de la localisation de prélèvement est le niveau minimal de la localisation, exprimé en mètres, selon le 'type de projection altimétrique' indiqué.

Page: 41 / 119

A défaut, il peut s'agir de l'altitude moyenne auguel cas l'altitude maximale n'est pas renseignée.

Dans le cas des eaux souterraines, l'altitude minimale correspond à une profondeur.

VI.9. Altitude Z de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:AltitudeStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

> Définition :

L'altitude Z de la station de prelevement est l'altitude moyenne exprimé en mètre, entre le niveau de la mer et la station de prélèvement, selon le type de projection altimetrique indiqué.

VI.10. Analyse in situ / en laboratoire

Nom de balise XML : <sa_lab:InsituAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'attribut 'Type prédéfini d'analyse in situ / en laboratoire' précise si l'analyse à réaliser doit avoir lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°156.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [156]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue	
1	In situ	In situ	Toute analyse est in situ
			quand elle est réalisée sur
			les lieux de la station de
			mesure y compris celles
			faites dans des véhicules
			laboratoires. Sont in situ: -
			les mesures par sonde
			dans le milieu, - les
			mesures par sonde sur
			des prélèvements, - les
			analyses sur les
			prélèvements réalisées
			dans les véhicules
			laboratoire. Ne sont pas in
			situ : - les analyses dont
			seuls les prétraitements
			sont r??alisés sur le terrain
			(ex : l'oxygène dissous par

Page: 42 / 119

			méthode Winkler, filtration de la chlorophylle).
2	Laboratoire	Laboratoire	Toute analyse est dite 'en
			laboratoire' quand elle est
			réalisée en dehors des
			lieux de la station de
			mesure et qu'une
			préparation de l'échantillon
			a été nécessaire pour cela.
3	Sans objet	Sans objet	Correspond au lieu des
			paramètres calculés qui ne
			sont pas issus d'une
			analyse.

VI.11. Analyse sous réserve

> Nom de balise XML : <sa_lab:ReserveAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'attribut 'Analyse sous réserve' permet au responsable du laboratoire d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, une appréciation ou un jugement personnel quant à l'interprétation du résultat obtenu, ceci par rapport à des normes et référentiels reconnus pour un paramètre donné.

L'attribut 'Analyse sous réserve' doit être renseigné en cohérence avec l'attribut 'Confirmation du résultat' qui quant à lui, se rapporte uniquement à la répétabilité du résultat.

Par exemple, le laboratoire pourra émettre une réserve pour un résultat particulier lorsque celui-ci a été obtenu à maintes reprises ('résultat confirmé') mais que le temps écoulé entre la réalisation de l'échantillon et l'analyse remet en question la représentativité même de l'échantillon, le contenu du produit ayant probablement été modifié ou altéré.

Le commanditaire aura ainsi, par le biais de cet indicateur, la possibilité d'exploiter sur le plan statistique, des valeurs sûres en écartant éventuellement les valeurs remarquables mises en évidence par le laboratoire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°335.

 Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [335]) :

Code Mnémonique Libellé Définition

0	NON	NON	Le laboratoire n'émet
			aucune réserve sur le
			résultat d'analyse
1	OUI	OUI	Le laboratoire émet une
			réserve sur le résultat
			d'analyse

VI.12.Code de la demande chez le commanditaire

Nom de balise XML : <sa_lab:CdDemandeCommanditaire>

> Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

> Type de données : Texte

Longueur: 100

> Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

Code interne qu'affecte le commanditaire en charge de la demande de prestations correspondante, ceci à des fins de gestion.

VI.13.Code de la demande chez le prestataire

Nom de balise XML : <sa_lab:CdDemandePrestataire>

> Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

Type de données : TexteLongueur maximale : 100

Définition :

Code interne qu'affecte le prestataire chargé de réaliser l'ensemble des prestations demandées par le commanditaire, ceci à des fins de gestion.

Page: 44 / 119

VI.14.Code de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CdLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur: 50

> Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

Le code de la localisation de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la localisation de prélèvement'.

VI.15.Code de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CdStationPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Texte

Longueur: 50

> Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

Le code de la station de prélèvement correspond à un identifiant unique au sein du système d'identifiant renseigné au niveau de l'attribut 'Origine du code de la station de prélèvement'.

VI.16.Code du commémoratif

Nom de balise XML : <sa_lab:CdCommemoratif>

> Nom de l'Objet/Lien : COMMEMORATIF

> Type de données : Texte

Longueur : 8

Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

Le code du commémoratif est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est associé à des fins d'identification.

Si besoin, le SANDRE peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le SANDRE, ceci pour lever toute ambiguité liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

Page: 45 / 119

VI.17.Code du groupe de paramètres

Nom de balise XML : <sa_lab:CdGroupeParametres>Nom de l'Objet/Lien : GROUPE DE PARAMETRES

> Type de données : Texte

Longueur: 20

> Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

Le code du groupe de paramètres est un code sans signifiance employé par le commanditaire pour identifier un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. La codification et le contenu d'un groupe de paramètres relève de la responsabilité du commanditaire.

VI.18.Code du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CdPrelevement>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur: 100

Nature de l'attribut : Clef primaire

> Définition :

Le code du prélèvement chez le commanditaire est la référence qu'affecte le commanditaire au prélèvement à des fins de gestion interne et de correspondance pour le traitement des résultats ultérieurs.

L'origine du code du prélèvement précise quel est l'intervenant qui a attribué à le code du prélèvement. Cette information s'avère utile lorsqu'un commanditaire demande à réaliser des analyses complémentaires sur un prélèvement qu'un tiers commanditaire a déjà codifié.

Il prend pour valeur le code identifiant l'intervenant qui a codifié le prélèvement(code SIRET ou code SANDRE), de manière cohérente à l'identifiant qui a été adressé au laboratoire.

VI.19.Code remarque de l'analyse

Nom de balise XML : <sa_lab:RqAna>Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Page: 46 / 119

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°155.

> Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [155]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Analyse non faite	Analyse non faite	L'analyse n'a pu être faite.
			Le résultat doit alors être vide mais le code remarque indiquer "0"
1	Domaine de validité	quantification et < au seu	leQuand les concentrations uilmesurées se situent dans =la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1". En microbiologie ou en hydrobiologie, le code remarque "1" accompagne un résultat de type dénombrement ou recouvrement estimé ou mesuré d'un taxon.
2	< seuil de détection		leQuand la méthode de
		détection	mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
3	> seuil de saturation		leQuand la concentration de
		saturation	la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de

Page: 47/119

			saturation et le code remarque prend la valeur 3.
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence	Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro- organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable. Le résultat doit prendre pour valeur "1" pour "Présence" et "2" pour absence.
5	Incomptable	Incomptable	De même, le code
			'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de microorganismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.
6	Taxons non individualis.	Taxons no individualisables	est utilisé en microbiologie ou en hydrobiologie, lorsque l'objet de l'analyse est bien un dénombrement absolu, mais dont le résultat n'a pu être déterminé car les individus ne sont pas différenciables
7	Traces	`	eQuand la méthode de emesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de

Page: 48 / 119

8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur	quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7. Code remarque utilisé en
O	Denombrement > valeur	Denombrement > valeur	microbiologie ou
			hydrobiologie pour
			désigner un
			dénombrement de taxon
			supérieur à une valeur, la
			valeur en question étant mentionnée dans l'attribut
			résultat.
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur	Code remarque utilisé en
			microbiologie ou
			hydrobiologie pour
			désigner un
			dénombrement de taxon
			inférieur à une valeur, la
			valeur en question étant
			mentionnée dans l'attribut
10	21 26 2	D ′ 11 1	résultat.
10	< seuil de quantification		eSi la méthode de mesure n'est pas assez
		quantification	n'est pas assez performante et si le
			résultat de mesure s'avère
			être en dessous du seuil
			de quantification, le code
			remarque prend alors la
			valeur 10. Le résultat
			quant à lui prend la valeur
			du seuil de quantification.

VI.20.Code remarque sur la condition environnementale

- Nom de balise XML : <sa_lab:RqParEnv>
- Nom de l'Objet/Lien : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

Page: 49 / 119

- > Type de données : Caractère
- > Définition :

Le code remarque de l'analyse permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°155.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [155]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Analyse non faite	Analyse non faite	L'analyse n'a pu être faite. Le résultat doit alors être vide mais le code remarque indiquer "0"
1	Domaine de validité	quantification et < au se	deQuand les concentrations euilmesurées se situent dans et = la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1". En microbiologie ou en hydrobiologie, le code remarque "1" accompagne un résultat de type dénombrement ou recouvrement estimé ou mesuré d'un taxon.
2	< seuil de détection	Résultat < seuil détection	deQuand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil saturation	deQuand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le

Page: 50 / 119

			résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence	Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro- organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable. Le résultat doit prendre pour valeur "1" pour "Présence" et "2" pour absence.
5	Incomptable	Incomptable	De même, le code
			'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de microorganismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.
6	Taxons non individualis.	Taxons no individualisables	est utilisé en microbiologie ou en hydrobiologie, lorsque l'objet de l'analyse est bien un dénombrement absolu, mais dont le résultat n'a pu être déterminé car les individus ne sont pas différenciables
7	Traces	Traces (< seuil c	leQuand la méthode de
		quantification et > seuil c détection)	lemesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la

Page: 51 / 119

			valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils. Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur	Code remarque utilisé en microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon supérieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur	résultat. Code remarque utilisé en
	Denombrement V valeur	Denombrement & valeur	microbiologie ou hydrobiologie pour désigner un dénombrement de taxon inférieur à une valeur, la valeur en question étant mentionnée dans l'attribut résultat.
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification	eSi la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

VI.21.Commentaires sur l'analyse

Page: 52 / 119

Nom de balise XML : <sa lab:CommentairesAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSEType de données : Caractère

> Définition :

Ensemble des informations non structurées sur l'analyse que le laboratoire souhaite porter à la connaissance du commanditaire, notamment s'il ne confirme pas le résultat obtenu du fait d'une défaillance quelconque.

Exemple : la description des difficultés rencontrées lors de l'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

VI.22.Commentaires sur l'échantillon

Nom de balise XML : <sa lab:CommentairesEchant>

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Caractère

Définition :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements textuels relatifs au cycle de vie de l'échantillon ou à ses caractéristiques.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

VI.23.Commentaires sur la condition environnementale

Nom de balise XML : <sa_lab:ComParEnv>

Nom de l'Objet/Lien : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

Page: 53 / 119

> Type de données : Caractère

Définition :

Texte libre indiquant d'éventuelles remarques faites par l'intervenant préleveur.

VI.24.Commentaires sur la demande

Nom de balise XML : <sa_lab:CommentairesCommanditaire>

Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>Type de données : Caractère

Définition :

Informations diverses non structurées sur la demande rédigée par le commanditaire.

VI.25.Commentaires sur le prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CommentairesPrel>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Caractère

> Définition :

Informations diverses non structurées sur le prélèvement à réaliser ou réalisé.

VI.26.Complétude de l'échantillon

Nom de balise XML : <sa_lab:CompletEchant>

> Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'attribut 'Complétude de l'échantillon' ne s'applique qu'au message 'Envoi de résultats'. Il permet au laboratoire d'indiquer l'état d'avancement des analyses réalisées pour chaque échantillon et à l'aide de l'un des codes suivants. Le laboratoire pourra en effet transmettre ses résultats par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange. Cet attribut permettra alors au laboratoire d'affirmer que l'ensemble des analyses ont été réalisées et transmis, ceci pour un échantillon donné.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°340.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [340]) :

Page: 54 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Envoi partiel	ENVOI PARTIEL	Cette information signifie
			que les prestataire n'a pas
			entièrement édictées tous
			les résultats d'analyses

			réalisées sur cet échantillon, qu'ils souhaitent transmettre au destinataire. D'autres résultats d'analyses doivent être transmis au destinataire au sein d'un nouveau fichier d'échange, en respectant les mêmes contraintes d'intégrité liées à l'identification de la demande, du prélèvement et de l'échantillon.
1	Envoi complet	ENVOI COMPLET	Cette information signifie
			que le prestataire a envoyé dans ce même fichier tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon commandé.
2	Envoi partiel fin	ENVOI PARTIEL / FIN	Cette information signifie que le prestataire considère qu'il a envoyé tous les résultats d'analyses se rapportant à ce même échantillon, ceci par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fichiers d'échange préalablement envoyés, avec pour valeur de la complétude de l'échantillon 'ENVOI PARTIEL'.

VI.27.Confirmation du résultat d'analyse

Page: 55 / 119

Nom de balise XML : <sa_lab:ConfirAna>

> Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

La confirmation du résultat permet au laboratoire, à l'aide de l'un des codes suivants, de confirmer que le résultat a été obtenu à maintes reprises. La confirmation relève uniquement de la REPETABILITE du résultat obtenu.

Une analyse est dite 'confirmée' lorsqu'au moins deux analyses ont été réalisées dans les mêmes conditions, et dont les résultats obtenus sont comparables, avec aucune différence significative.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°300.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [300]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON CONFIRME	NON CONFIRME	L'intervenant en charge de
			l'analyse a obtenu le
			résultat en réalisant une
			seule fois l'analyse.
1	CONFIRME	CONFIRME	L'intervenant en charge de
			l'analyse, confirme le
			résultat après avoir pris
			soin de vérifier la
			répétabilité de celui-ci en
			ayant effectué au moins
			deux analyses
			successives dans les
			mêmes conditions, et dont
			les résultats sont proches.

VI.28.Conformité du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:ConformitePrel>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

La conformité de prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si des difficultés ont été rencontrées au cours du prélèvement, notamment au regard des recommandations qui sont définies dans la norme NF T90-100 d'août 1972.

Page: 56 / 119

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°296.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [296]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON CONFORME	NON (prélèv	ement nonPr????lèvement ayant, au
		conforme)	cours de sa réalisation,
			rencontr?? un problème ou
			une anomalie majeur
			risquant fortement d'influer
			sur les résultats ou
			traitements, réalisés à la
			suite de ce prélèvement
			(échantillons, mesures in
			situ ou de paramètres environnementaux), ceci
			selon les objectifs
			poursuivis à l'origine du
			prélèvement.
1	CONFORME	OUI (prélèvementPrélèvement n'ayant pas
		conforme)	rencontré de problèmes ni
			d'anomalies majeurs
			susceptibles d'influer sur
			les résultats et traitements
			réalisés à la suite de ce
			prélèvement (échantillons,
			mesures in situ ou de
			paramètres
			environnementaux), ceci
			selon les objectifs
			poursuivis à l'origine du
			prélèvement.

VI.29.Contexte de codification

Page: 57 / 119

Nom de balise XML : <sa_lab:ContexteCodification>

Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

Le contexte de codification désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de numérisation des flux d'échange de données qui existe entre le commanditaire et le prestataire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°336

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [336]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	DEMANDE	ETDemande de prestation	sFlux d'échange dans
	RESULTATS	et envoi de résultats	lequel un commanditaire
			émet d'une part des
			messages numéris??s de
			type 'Demande de
			prestations', ou transmet
			au prestataire, tout au
			moins sous une forme
			manuelle, les identifiants
			relatifs aux demandes et
			aux prélèvements. Ce
			dernier renvoie
			ultérieurement des
			messages numérisés de
			type 'Envoi de résultats',
			se rapportant aux
			prestations demandées, et
			selon les mêmes
			références.
2		AREnvoi de résultats avec le	9
	PRL		slequel un prestataire émet
		prélèvements	uniquement des messages
			numérisés de type 'Envoi
			de résultats', qui ne se
			rapportent à aucune
			demande numérisée de
			prestations, mais dont il
			connaît tout de même les
			caractéristiques des
			prélèvements
			(commanditaire, lieu de
			prélèvement, date du

Page: 58 / 119

prélèvement, préleveur et support prélevé).

Page: 59 / 119

VI.30.Coordonnée X de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CoordXLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

> Définition :

La coordonnée X de la localisation de prélèvement est la coordonnée X exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement' associée.

Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

VI.31.Coordonnée X de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa lab:CoordXStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Numérique

Définition :

La coordonnée X de la station de prélèvement est la coordonnée X du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

VI.32.Coordonnée X du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CoordXPrel>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

> Définition :

La coordonnée X du prélèvement est la coordonnée X du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées du prélèvement'.

VI.33.Coordonnée Y de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CoordYLocalPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

La coordonnée Y de la localisation de prélèvement est la coordonnée Y exacte du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement' associée.

Cette coordonnée est indiquée uniquement si elle est différente de celle de la station de prélèvement associée.

VI.34.Coordonnée Y de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CoordYStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

La coordonnée Y de la station de prélèvement est la coordonnée Y du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées de la station de prélèvement'.

VI.35.Coordonnée Y du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:CoordYPrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

La coordonnée Y du prélèvement est la coordonnée Y du lieu sur lequel a été réalisé le prélèvement, ceci dans la projection indiquée dans l'attribut 'Projection des coordonnées du prélèvement'.

Page: 60 / 119

VI.36.Date de début d'application de la demande

Nom de balise XML : <sa lab:DateDebutApplicationDemande>

> Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

> Type de données : Date

> Définition :

La date de début d'application de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle les prestations demandées sont réellement prises en charge par le prestataire (préleveur, laboratoire).

Cette information est utile lorsque le commanditaire envoit une demande prévisionnelle de prestations qui prend effet ultérieurement à la date de rédaction ou de réception de la demande par le prestataire.

La date de début d'application correspond, en règle générale à la date de réalisation de la première prestation qui est demandée.

VI.37.Date de fin d'application de la demande

Nom de balise XML : <sa_lab:DateFinApplicationDemande>

Nom de l'Objet/Lien : DEMANDE

Type de données : Date

Définition :

La date de fin d'application de la demande correspond à la date, au jour près, pour laquelle le prestataire interrompt ses actions. Cette date met fin aux actions entreprises par le prestataire. En revanche, elle ne met pas fin aux éventuels traitements des résultats issus de la demande et réalisés par le prestataire, en vue d'un envoi ultérieur aux destinataires des résultats.

VI.38.Date de l'analyse

Nom de balise XML : <sa lab:DateAna>

> Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Date

Définition :

La date de l'analyse est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Page: 61 / 119

VI.39. Date de la demande

Nom de balise XML : <sa lab:DateDemande>

> Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

> Type de données : Date

Définition :

La date de la demande correspond à la date, au jour près, à laquelle le message est rédigé et approuvé par le commanditaire.

VI.40. Date de la mesure du paramètre environnemental

Nom de balise XML : <sa_lab:DateParEnv>

Nom de l'Objet/Lien : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

> Type de données : Date

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

VI.41.Date de réception de l'échantillon

Nom de balise XML : <sa_lab:DateReceptionEchant>

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Date

Définition :

Date, au jour près, à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire chargé d'y effectuer des analyses.

Page: 62 / 119

VI.42.Date du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:DatePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Date

> Définition :

Au sein du message 'Demande de prestations', la date du prélèvement désigne la date à partir de laquelle l'action de prélèvement peut se dérouler. Cette date est accompagnée du délai de réalisation du prélèvement, exprimé en jour, invoquant une période tolérée pour la réalisation du prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement.

Au sein du message 'Envoi de résultats', la date du prélèvement correspond à la date à laquelle l'action de prélèvement a réellement débutée.

VI.43. Délai de réalisation du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:DelaiPrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

Le délai de réalisation d'un prélèvement est exprimé en jour. Il désigne le nombre de jour qui est toléré pour la réalisation d'un prélèvement, ceci à partir de la date de prélèvement renseignée.

Lorsqu'un prélèvement doit être réalisé dans un délai inférieur à vingt quatre heures, le délai est indiqué à '0'.

Cet attribut relève de la responsabilité du commanditaire.

VI.44.Descriptif du commémoratif

Nom de balise XML : <sa_lab:DsCommemoratif>

Nom de l'Objet/Lien : COMMEMORATIF

> Type de données : Caractère

Définition :

Le descriptif d'un commémoratif est une zone textuelle libre qui apporte des précisions sur la définition et le contenu des données métier véhiculées au travers de ce commémoratif.

Page: 63 / 119

VI.45. Durée du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:DureePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 10

Définition :

La durée du prélèvement à réaliser précise, le cas échéant, le temps durant lequel le prélèvement doit être réalisé ou est réalisé.

Le format de cet attribut est le suivant: HHHH:MM:SS

HHHH peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '9999'.

MM peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'. SS peut prendre comme valeur la liste des nombres entiers compris entre '00' et '59'.

(exemple: durée de trois heures et demi : '0003:30:00'

durée de deux jours: '0048:00:00')

Si la durée de prélèvement n'est pas renseignée ou si celle-ci prend la valeur '00:00:00', alors le prélèvement est considéré comme étant ponctuel.

VI.46.Finalité du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:FinalitePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 3Définition :

L'attribut 'Finalité du prélèvement' désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, un objectif poursuivi et sousjacent à la réalisation du prélèvement. Cette information relève de la responsabilité du commanditaire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°298.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [645]) :

Page: 64 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnue	Finalité inconnue	
1	ESO.1.1	Connaissance générale / Autres	Suivi de l'état général. Objectifs :
			définir l'état qualitatif ou quantitatif à un instant donné + évaluer les
			tendances
1.1	RefCoursEau	Sites de référence des cours	s

		d'eau
1.2	RefPlanEau	Sites de référence des plans
1.2	i teli laliLau	d'eau
1.3	RefEauCotière	Sites de référence des eaux
1.0	Horeadoulord	côtières
1.4	RefEauTtransition	Sites de référence des eaux de
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	transition
1.5	CampExEauSurf	Campagne exceptionnelle eaux
		de surface
1.6	CampExEauSout	Campagne exceptionnelle eaux
		souterraines
2	ESO.1.2	Connaissance générale /Suivi de l'état général. Prélèvements
		Contrôle de Surveillance retenus pour le Contrôle de
		Surveillance.
2.1	ContSurvQualiCoursE	aContrôle de surveillance qualitatif
	u	des cours d'eau
2.2	SuivQuantiCoursEau	Suivi quantitatif des cours d'eau
		(sites hydrométriques)
2.3	ContSurvQualiPlanEau	u Contrôle de surveillance qualitatif
		des plans d'eau
2.4	SuivQuantiPlanEau	Suivi quantitatif des plans d'eau
		(sites hydrométriques)
2.5	ContSurvQualiEauTrai	nContrôle de surveillance qualitatif
	S	des eaux de transition
2.6	ContSurvQualiEauCot	Contrôle de surveillance qualitatif
		des eaux côtières
2.7	SurvQuantiEauSout	Surveillance de l'état quantitatif
0.0	0 10 0 15 0	des eaux souterraines
2.8	ContSurvQualiEauSou	tContrôle de surveillance de l'état
0.0	A C 4	chimique des eaux souterraines
2.9	AS1	Surveillance exercée parSurveillance analytique régulière
		l'exploitant, substituable au contrôle sanitaire prévu par l'AP
2.10	AS2	Surveillance exercée parSurveillance analytique régulière
2.10	A32	l'exploitant, non substituée au
		contrôle sanitaire
2.11	AS3	Surveillance exercée parSurveillance analytique spécifique
4. 11	7100	l'exploitant, dans le cadre de
		gestion de non-conformité
2.12	AS4	Surveillance exercée parSurveillance analytique de
,,	, 10	l'exploitant, dans le cadre dufonctionnement des installations
		pilotage des installations
2.13	AS5	Autre surveillance exercée parAutre surveillance analytique
		l'exploitant spécifique
3	ESO.2.1	Usage / Gestion Gestion d'usage sans urgence.
3.1	GestOuv	Gestion des ouvrages Règlements d'eau des barrages,

			gestion des infrastructures fluviales
3.2	GestZonHum	Gestion des zones humides	
4	UsagPrel	Usage / Prélèvement	
4.1	Cont	Contrôle	
4.2	Surv	Surveillance	
5	ESO.2.2	Usage / Contrôle	
5.1	SitIntEtPlanEau	Sites d'inter-étalonnage de	es
		plans d'eau	
5.2	SitIntEtEauCot	Sites d'inter-étalonnage des eau	ıx —
		côtières	
5.3	SitIntEtEauTrans	Sites d'inter-étalonnage des eau	ıx
		de transition	
5.4	ContSantAEP	Contrôle sanitaire pour l'AEP	
5.4.1	CD	Contrôle complémentair	eContrôle supplémentaire réalisé par
		d'initiative et à la charge de	aet aux frais de l'autorité sanitaire
		DDASS	
5.4.2	CS pour Pb Ni Cu	Contrôle sanitaire des métau	xContrôle sanitaire du Pb , Ni, Cu au
		Plomb, Cuivre, Nickel (Al	Mrobinet de l'usager (arrêté ministériel
		Décembre 2003)	de décembre 2003)
5.4.3	CS	· ·	eA.P. = arrêté préfectoral. Contrôle
		prévu par l'arrêté préfectoral	sanitaire en situation normale
5.4.4	CV		eContrôle complémentaire demandé
		volontaire	par l'exploitant ou le maître d'ouvrage
			et réalisé sous la responsabilité de
			·
5.4.5	DT	Demande d'un tiers	l'autorité sanitaire
5.4.5	DT	Demande d'un tiers	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un
			l'autorité sanitaire
5.4.6	ET	Etude	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers
		Etude	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la
5.4.6	ET	Etude	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire
5.4.6	ET	Etude	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle,
5.4.6	ET	Etude	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R
5.4.6 5.4.7	ET PA	Etude Pollutions accidentelles diverses	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP
5.4.6	ET	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource
5.4.6 5.4.7	ET PA	Etude Pollutions accidentelles diverses	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne
5.4.6 5.4.7	ET PA	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne e Prélèvement en ressource
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin
5.4.6 5.4.7 5.4.8 5.4.9	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi Réseau du bassin Loire Bretagn	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne
5.4.6 5.4.7 5.4.8	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne Prélèvement en ressource
5.4.6 5.4.7 5.4.8 5.4.9	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi Réseau du bassin Loire Bretagn	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne
5.4.6 5.4.7 5.4.8 5.4.9	ET PA Réseau AG Réseau AP	Etude Pollutions accidentelles diverses Réseau du bassin Adou Garonne Réseau du bassin Artois Picardi Réseau du bassin Loire Bretagn Réseau du bassin Rhin Meuse	l'autorité sanitaire Contrôle réalisé à la demande d'un tiers Prélèvement réalisé par ou sous la responsabilité de l'autorité sanitaire dans le cas de pollution accidentelle, hors contrôle prévus par l'article R 1321-17 du CSP r-Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Adour-Garonne en ressource appartenant au réseau du Bassin Artois-Picardie e Prélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Loire-Bretagne Prélèvement en ressource

Page: 66 / 119

		Méditérranée et Corse	appartenant au réseau du Bassin
F 4 40	Días ON	D'ann de la la company	Rhône-Méditerranée-Corse
5.4.13	Réseau SN	Réseau du bassin Seir Normandie	nePrélèvement en ressource appartenant au réseau du Bassin Seine-Normandie
5.4.14	S1	Recontrôle de l'eau distribué	éeRecontrôle de l'eau distribuée en cas
J 1		(CSP art. R1321-17-1 et 4)	de non conformité (art. R1321-17 -1° ou 4° du CSP)
5.4.15	S2	Recontrôle de l'eau brute (CS	PRecontrôle de l'eau brute en cas de
		art. R1321-17-2)	non conformité (art. R1321-17-2° du CSP)
5.4.16	S3	Contrôle supplémentaire por	urContrôle supplémentaire lorsque l'eau
		cause de tendance défavorab (CSP art. R1321-17-3)	leprésente des signes de dégradation (art. R1321-17-3° du CSP)
5.4.17	S4	Contrôle supplémentaire dans	leContrôle supplémentaire lorsque une
		cadre d'une dérogation temporaire (CSP art. R1321-175)	ondérogation temporaire est accordée 7-(art. R1321-17-7-5° du CSP)
5.4.18	S5	•	séContrôle supplémentaire en cas de
		en cas d'épidémie ou menad sur la santé publique (CSP au 1321-17-6)	ceTroubles ou symptômes d'une rt.maladie susceptible d'être du à l'eau (art. R1321-17-6° du CSP)
5.4.19	ctrl ss norme		urContrôle supplémentaire en cas de téprésence d'un agent pour lequel aucune limite n'a été fixée et qui peut représenter un danger potentiel (art. R13217-17-7° du CSP)
5.4.20	ctrl travaux	Contrôle supplémentaire impos	séContrôle supplémentaire en cas de
5.7.25		suite à des travaux (CSP a	rt.Travaux ou aménagements en cours susceptible de porter atteinte à la santé (art. R1321-17-8° du CSP)
5.4.21	ctrl reseaux	Contrôle supplémentaire impos	sé
		pour un réseau interne à risqu (CSP art. R1231-18)	ue
5.5	PolicEau	Police de l'eau	
5.5.1	AutoRejetPrel	Autorisations de rejets ou c	de
		prélèvement	
5.5.2	GesPollAcci	Gestion des pollution	าร
		accidentelles	
5.5.3	DimConstLitEau	Dimensionnement de	
		constructions dans le lit de	es
F C	ContMiar	cours d'eau	
5.6 5.6.1	ContMigr SuivMigr	Contrôle des migrations Suivi des migrateurs	La finalité d'une station de contrôle
3.0.1	Guiviviigi	Outvi des inigraleurs	des migrations est le suivi des
			migrateurs quand elle a pour objet le

5.6.2	EvaEffDispoFranch EvalEffDispoCompt	dispositif de franchissement	comptage des avalaisons ou des montaisons au droit d'une section d'un axe migratoire. nL'évaluation de l'efficacité d'un dispositif de franchissement consiste à mesurer la capacité de ce dispositif à rétablir le flux migratoire au droit de l'axe migratoire où il se situe. nL'évaluation de l'efficacité d'un dispositif de comptage consiste à mesurer la capacité de ce dispositif à comptabiliser le flux migratoire qui transite par le dispositif de
			franchissement où il se situe.
6	ESO.2.3	Usage / Prévision et annonc	e
		des risques	
6.1	SuivSechMesUsag	Suivi en période de sécheress	е
		et des mesures de restriction	s
		d'usage	
6.2	PrevCrue	Prévision des crues	
6.2.1	SuivInnonda	Suivi des inondations	
7	ESO.3.1	Impact / Contrôle Opérationnel	
7.1	ContOpCoursEau	Contrôles opérationnels de	s
		cours d'eau	
7.2	ContOpPlanEau	Contrôles opérationnels de	S
		plans d'eau	
7.3	ContOpEauxTrans	Controles opérationnels des eau	X
		de transition	
7.4	ContOpEauxCot	Contrôles opérationnels des eau	x
,.,	Общорешихоог	côtières	
7.5	ContOnEtChimEauxSc	Contrôles opérationnels de l'éta	at .
7.0	ut	chimique des eaux souterraines	
8	ESO.3.2	Impact / Groupes phyto	
9	ESO.3.3	Impact / Suivi des Installation	c
3	L00.0.0	Classées	3
9.1	AutoSurIC	Autosurveillance des installatio	n
5.1	Autosurio	classées par les industriels	
10	ImpactStaEp		n
10	impacioia⊏p		
10.1	D:104	(STEP, SPANC)	Manusa non uántementoivo
10.1	Bil24	Bilan 24 heures	Mesure non réglementaires effectuées dans le cadre de
			l'assistance technique à l'exploitation
10.0	\ /i = A = =	Visite and a selection	des stations d'épuration.
10.2	VisAna	Visite avec analyses	Mesures ponctuelles non
			réglementaires effectuées dans le cadre de l'assistance technique à

Page: 68 / 119

			exploitation des stations d'épuration.
10.3	Exp	Exploitation	Mesure non réglementaire effectuées
			par l'exploitant dans le cadre du suivi
			technique de ses installations.
10.4	VisRecepAutoSur	Visite de réception	deContrôle de la conception et de la
		l'autosurveillance	mise en oeuvre du dispositif
			d'autosurveillance avec
			échantillonnage.
10.5	VisCourAutoSu	Visite courante	deContrôle du fonctionnement du
		l'autosurveillance	dispositif d'autosurveillance avec
			échantillonnage en entrée et en sortie ou contrôle analytique
			d'intercalibration
10.6	VisAssi	Visite d'assistance	Visite SATESE sur la station avec
10.0	11071001	Fiolio a application	des mesures exclusivement terrain :
			Disque de Secchi, tests avec
			bandelettes (pH,)
10.7	ContAnaExpl	Contre analyse de l'exploitant	Contrôle analytique effectué par
			l'exploitant sur les échantillons
			réalisés par les SATESE ou les
			services de police.
10.8	Contlno	Contrôle inopiné	Mesures effectuées par la police de
			l'eau sur un échantillonnage réalisé
			par l'exploitant dans le cadre de
10.9	Etlni	Etude initiale	l'autosurveillance réglementaire. Analyse entrant dans le cadre de
10.9	Liiii	Lidde IIItiale	l'étude préalable du plan d'épandage.
11	Rsde	RSDE	, otado prodiadro da plan a opandago.
12	ESO.3.4	Impact / Directive Nitrates	
13	ESO.3.5	Impact / Autre	
14	DCE	Directive Cadre sur l'Eau	Finalité de la stratégie d'évaluation Le
			profil rapportage ou réglementaire
			permet la production d'un rapport
			basé sur la méthodologie DCE ou sur
			des méthodologies résultant d'autres
4.5	D:	D (1) 1	directives ou textes réglementaires.
15	Diagnostic	Profil diagnostic	Le profil diagnostic permet des créer
			des rapports d'évaluation à partir de données ou de règles moins
			restrictives que celles de la DCE ou
			encore de rajouter des indicateurs de
			diagnostics qui complètent la
			compréhension de l'état.
16	Historique	Profil historique	Le profil historique permet la
			comparaison des rapports
			d'évaluation « nouvelle méthode (bon

Page: 69 / 119

état) » avec les rapports selon les anciennes méthodes.

Page: 70 / 119

VI.47.Heure de l'analyse

Nom de balise XML : <sa lab:HeureAna>

> Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Heure

Définition :

L'heure de l'analyse est l'heure à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

VI.48. Heure de la mesure du paramètre environnemental

Nom de balise XML : <sa_lab:HeureParEnv>

Nom de l'Objet/Lien : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

> Type de données : Heure

Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

VI.49. Heure de réception de l'échantillon

Nom de balise XML : <sa_lab:HeureReceptionEchant>

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Heure

Définition :

Heure à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire pour y effectuer des analyses.

VI.50.Heure du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:HeurePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Heure

> Définition :

L'heure du prélèvement est l'heure à laquelle doit débuter ou a débuté une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement doit arriver ou est arrivé sur les lieux.

VI.51.Incertitude analytique

Nom de balise XML : <sa_lab:lncertAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSEType de données : Numérique

> Définition :

l'incertitude caractérise la variabilité potentielle du résultat d'une mesure. sauf indication contraire, elle est déterminée en s'appuyant sur la norme NF EN ISO 11352.

L'incertitude est exprimée en %. Le facteur d'élargissement est pris égal à 2 (k=2) (par exemple pour une incertitude de 25% k=2 le résultat échangé est 25).

VI.52.Libellé de la demande

> Nom de balise XML : <sa lab:LbDemande>

> Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

Type de données : TexteLongueur maximale : 100

Définition :

Le libellé de la demande rassemble des informations générales non structurées relatives à la demande.

Page: 71 / 119

VI.53.Libellé de la localisation du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:LbLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 80

Définition :

Le libellé de la localisation de prélèvement permet d'identifier la localisation de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station et à la localisation de prélèvement.

VI.54.Libellé de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:LbStationPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 80

> Définition :

Le libellé de la station de prélèvement permet d'identifier la station de façon plus explicite que son code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données relatives à la station de prélèvement.

Page: 72 / 119

VI.55.Libellé du commémoratif

Nom de balise XML : <sa_lab:LbCommemoratif>

> Nom de l'Objet/Lien : COMMEMORATIF

Type de données : TexteLongueur maximale : 40

Définition :

Le libellé du commémoratif correspond à son appellation courante.

VI.56.Libellé du groupe de paramètres

Nom de balise XML : <sa_lab:LbGroupeParametres>Nom de l'Objet/Lien : GROUPE DE PARAMETRES

Type de données : TexteLongueur maximale : 50

Définition :

Le libellé d'un groupe de paramètres est un nom employé pour référencer un ensemble de paramètres à analyser pour lesquels les objectifs poursuivis sont identiques. L'attribution d'un libellé à un groupe de paramètres relève de la responsabilité du comanditaire.

VI.57.Limite de détection

Nom de balise XML : <sa_lab:LDAna>
 Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE
 Type de données : Numérique

Définition :

La limite de détection désigne le signal de sortie ou la valeur de concentration au-delà desquels il est permis d'affirmer avec un certain degré de confiance qu'un échantillon est différent d'un échantillon témoin ne contenant pas l'analyte concerné

VI.58.Limite de quantification

Nom de balise XML : <sa_lab:LQAna>
 Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE
 Type de données : Numérique

Définition :

L'attribut 'limite de quantification' désigne une concentration de l'analyte qui peut raisonnablement être déterminée avec un degré d'exactitude acceptable. Dans le cadre de cet arrêté, le degré d'exactitude minimal exigé au niveau de la limite de quantification est de 60 % (pour un degré de confiance de 95 %). Cette exigence est cohérente avec la définition de la norme NFT90210

Page: 73 / 119

VI.59.Limite de saturation

Nom de balise XML : <sa_lab:LSAna>
 Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE
 Type de données : Numérique

Définition :

La limite de saturation correspond à la valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.

VI.60.Localisation exacte du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:LocalExactePrel>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 80

Définition :

La localisation exacte du prélèvement est un texte de rédaction libre qui apporte des précisions sur le lieu effectif du prélèvement à réaliser ou réalisé. Cet attribut peut aussi comporter des informations pratiques utiles au bon déroulement des opérations de prélèvement.

VI.61.Nature du produit de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:NatureProduit>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 5Définition :

La nature du produit indique, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature exacte du composant sur lequel porte l'investigation, en fonction de ses caractéristiques naturelles ou intrinsèques. La nature du produit se rattache à un seul support (exemple: support EAU)

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°325.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [325]) :

Page: 74 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
3	EAU	EAU	
3.1	EAU SURFACE	eau de surface, superficielle	Eau qui coule, ou qui stagne, à la
			surface du sol.

3.10	EAU MELANGEE	eau mélangée	Eau provenant de site sur lequel site
5.10	LAO MELANGEL	eau meiangee	sur lequel des eaux non traitées en
			provenance de captages uniques ou
			de champs captants sont mélangées.
3.2	EAU PLUIE	eau de pluie	Eau provenant des précipitations
3.2	EAU FLUIE	eau de pluie	
			atmosphériques et qui ne s'est pas
			encore chargée de substances
0.0	E 411		solubles provenant de la terre.
3.3	EAU	eau de ruissellement	Eau de surface s'écoulant vers un
	RUISSELLEMENT	1	cours d'eau à la suite d'une forte chute
			de pluie.
3.4		Feau souterraine karstique	Eau souterraine provenant de zone du
	KARSTIQUE		sous sol comprise entre la surface du
			sol et la surface d'une nappe libre.
3.5	EAU SOUT NON	leau souterraine non karstique	Eau souterraine ne provenant pas de
	KARSTIQUE		la zone du sous sol comprise entre la
			surface du sol et la surface d'une
			nappe libre.
3.6	EAU DE MER	eau de mer	Eau de masse d'eau salée formant
			g??néralement une partie délimitée
			d'un océan.
3.7	EAU SAUMATRE	eau saumâtre	Eau ayant une teneur en sels, et
			notamment en chlorure de sodium,
			naturellement ou artificiellement plus
			élevée que celle de l'eau de mer.
3.8	EAU USEE BRUTE	eau usée brute	Eau provenant des rejets d'une
			collectivité, non traitée
3.9	EAU USEE	Eeau usée traitée	Eau provenant des rejets d'une
	TRAITEE		collectivité, ayant été traitée
3.18	EAU DE	Eeau de distribution	Eau qui provient d'une station de
	DISTRIBUTION		traitement destinées à l'alimentation et
			qui passe dans un réseau de
			distribution ou dans un réservoir de
			service. (norme T90-501).
31	BOUE	BOUE D'EPURATION	201 VICO: (11011110 1 0 0 0 0 1).
0.1	EPURATION		
31.1		nboue d'épuration épaissie	
01.1	epaissie	- Ibout a oparation opaiosic	
31.1.1	The state of the s	iboue d'épuration ép	aissie
51.1.1	gravitaire	gravitairement	aissic
31.1.2	boue epaiss	~	alagia
31.1.2	·	·	aissie
04.0	mecanique	mécaniquement	_
31.2	·	nboue d'épuration déshydratée	
04.0.4	deshydrate		
31.2.1	•	eboue d'épuration déshydratée	e par
	filtre pr	filtre presse	

Page: 75 / 119

31.2.1.1	boue desh filtre prboue d'épuration déshydratée par
01.2.1.1	chaul filtre presse chaulée
31.2.1.2	boue desh fil nonboue d'épuration déshydratée par
• · · = · · · =	chaule filtre presse non chaulée
31.2.2	boue desh filtreboue d'épuration déshydratée par
	bande filtre bande
31.2.2.1	boue desh filtreboue d'épuration déshydratée par
	bande ch filtre bande chaulée
31.2.2.2	boue desh f. b. nonboue d'épuration déshydratée par
	chaul filtre bande non chaulée
31.2.3	boue deshboue d'épuration déshydratée par
	centrifugeuse centrifugeuse
31.2.3.1	boue desh centrifboue d'épuration déshydratée par
	chaule centrifugeuse chaulée
31.2.3.2	boue desh centrifboue d'épuration déshydratée par
	non cha centrifugeuse non chaulée
31.2.4	boue desh autreboue d'épuration déshydratée par un
	procede autre procédé
31.2.4.1	boue desh autreboue d'épuration déshydratée par un
	proc chau autre procédé chaulée
31.2.4.2	bou desh autr proboue d'épuration déshydratée par un
0.4.0	non cha autre procédé non chaulée
31.3	boue secheboue d'épuration séchéeTimeType
31.3.1	naturellement naturellement
31.3.1	boue sech naturboue d'épuration séchéeTimeType chaulee naturellement chaulée
31.3.2	boue sech naturboue d'épuration séchéeTimeType
01.0.2	non chaul naturellement non chaulée
31.4	boue secheeboue d'épuration séchéeTimeType
0111	thermiquement thermiquement
31.4.1	boue sechee therm.boue d'épuration séchéeTimeType
	Chaule thermiquement chaulée
31.4.2	boue seche therm.boue d'épuration séchéeTimeType
	non cha thermiquement non chaulée
31.5	boue de désencrage TimeType
	désencrage
31.6	boue de lagune TimeType
31.7	Boue de lit à Boue de lit à rhizophytes TimeType
	rhyzophites
31.8	boue brut ssBoue brute sans traitement TimeType
	traitement
70	EFFLUENT AGRICOLE TimeType
	AGRICOLE
70.1	Fumier Fumier TimeType
70.1.1	Fumier très Fumier très compact TimeType
	compact

70.1.1.1	fumier tr compact li	tFumier très compact de liti accumulée	ièreTimeType
70.1.1.2		tFumier très compact (autre d	queTimeType
	autre	litière accumulée)	
70.1.2	Fumier compact	Fumier compact	TimeType
70.1.2.1	fumier compac	tFumier compact étable entravée	TimeType
	etable ent		
70.1.3	Fumier mou a	àFumier mou à compact	TimeType
	compact		
70.1.4	Fumier mou	Fumier mou	TimeType
70.1.5	Fumier très mou	Fumier très mou	TimeType
70.2	Purin	Purin	TimeType
70.2.1	Purin dilué	Purin dilué	TimeType
70.2.2	Purin (étable	ePurin (étable entravée)	TimeType
	entravée)		
70.3	Jus d'écoulement	Jus d'écoulement	TimeType
70.4	Eaux lavage	eEaux lavage (veaux)	TimeType
	(veaux)		
70.5	Lixiviat	Lixiviat	TimeType
70.6	Lisier	Lisier	TimeType
70.6.1	Lisier dilué	Lisier dilué	TimeType
70.6.2	Lisier très dilué	Lisier très dilué	TimeType
70.6.3	Lisier pâteux plate	-Lisier pâteux (plate-forme)	TimeType
	form		
70.6.4	Lisier pâteux fosse	Lisier pâteux (fosse)	TimeType
70.7	Eaux brunes	Eaux brunes	TimeType
70.8	Jus de silos	Jus de silos	TimeType
70.9	Eaux blanches	Eaux blanches (avec ou sa	ansTimeType
		recyclage)	
70.10	Eaux vertes	Eaux vertes (aire d'attente / qu	uaisTimeType
		des bêtes)	
70.11	Effluents viticoles	Effluents viticoles	TimeType
70.12	Fientes	Fientes	TimeType
70.12.1	Fientes fraîches	Fientes fraîches	TimeType

VI.62.Norme appliquée au produit de prélèvement

Page: 77 / 119

Nom de balise XML : <sa_lab:NormeProduit>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 3Définition :

Cet attribut désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la norme qualitative que doit respecter le support EAU. Cette information est particulièrement échangée entre DDASS et laboratoires d'analyses, car elle conditionne implicitement certaines précautions à prendre dans le cadre de la réalisation des prélèvements et analyses.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°215.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [215]):

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	TYPE D'EAU SI	URVEILLEE
		INCONNU	
Α	Autre	AUTRES TYPES I	D'EAU
A1	superficielle A1	EAU	BRUTEEau superficielle distribuée après un
		SUPERFICIELLE CATEGORIE A1	DEtraitement physique simple et à une désinfection.
A2	superficielle A2	EAU	BRUTEEau superficielle distribuée après un
		SUPERFICIELLE	DEtraitement normal physique, chimique et
		CATEGORIE A2	à une désinfection
A3	superficielle A3	EAU	BRUTEEau superficielle distribuée après un
		SUPERFICIELLE	DEtraitement physique et chimique poussé,
		CATEGORIE A3	à des opérations d'affinage et de
			désinfection.
В	Souterraine	EAU BRUTE SOU	JTERRAINE Pour les eaux brutes superficielles les
			limites absolues à respecter
			correspondent à celle de A3.
CD	eau sourc		SOURCELes eaux vendues en bouteilles ou en
	conditionnee	CONDITIONNEE	conteneurs à l'exception des eaux de
			source préemballées et des eaux
5)/	D1 1		minérales (annexe 13.1 du CSP)
DY	Dialyse	EAU UTILISEE EN	
EB	Baignade	EAU DE BAIGNAI	DE
MI	Minérale	EAU MINERALE	FF . 04NOD 's la 05 d'
S	distribuée ss desinf.	EAU DISTRIBU	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		DESINFECTION	de qualités applicables aux eaux
			distribuées sans désinfection sont les mêmes que celles des eaux
			mêmes que celles des eaux désinfectées.
Т	distribuée aprè	sEAU D	USTRIBUEEDepuis le 25 décembre 2003, les normes
	alstribuce apre	oerio D	TOTT TO DO LE DO PORTO LO LO GOOGNIDIO 2000, les Hollines

Page: 78 / 119

	desinf.	DESINFECTEE	de qualités applicables aux eaux
			distribuées sans désinfection sont les mêmes que celles des eaux désinfectées.
T1	T1	ESO A TURB. < 2 SORTI	EEaux d'origine souterraine non
		PRODUCTION	influencée en sortie des installations de traitement.(la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l).
T2	T2	ESU+ESO TURB >2 POU	REaux d'origine superficielle ou
		TTP >1000 M3J	souterraine influencée en sortie des installations de traitement : - la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l La limite de qualité de 1 NFU pour la turbidité est applicable au point de mise en distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU. En cas de mise en œuvre d'un traitement de neutralisation ou de reminéralisation, la limite de qualité s'applique hors augmentation éventuelle de turbidité due au traitement.
T3	T3	ESU+ESO TURB >2 POU	RDu 25/12/03 au 25/12/08, eaux d'origine
		TTP <1000 M3J	superficielle ou souterraine influencée en sortie des installations de traitement ayant un débit < 1.000 m3/j: - la concentration en nitrites doit être inférieure ou égale à 0,1mg/l - pour la turbidité au point de mise en distribution lorsque les installations sont d'un débit inférieur à 1 000 m3/j ou desservent des unités de distribution de moins de 5 000 habitants et que ces eaux sont d'origine superficielle ou sont des eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique supérieure à 2 NFU : limite de qualité = 2 NFU.
TH	TH	`	du
DI	PI	19/06/2000)	ie.
PI	FI	EAU DES BASSINS DE PISCINES	

Page: 79 / 119

VI.63. Numéro d'ordre d'analyse

Nom de balise XML : <sa_lab:NoAna>
 Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE
 Type de données : Numérique

Définition :

Le numéro d'ordre d'analyse est un code numérique qui permet de distinguer les analyses effectuées sur un même échantillon, pour lesquelles le paramètre recherché, la méthode d'analyse pratiquée et la fraction analysée sont identiques.

Le numéro d'ordre d'analyse permet de différencier les résultats d'analyses répétitives.

Le numéro d'ordre d'analyse prend la valeur '1' par défaut.

VI.64. Numéro d'ordre du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:NumeroOrdrePrelevement>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 10

> Définition :

Le numéro d'ordre du prélèvement permet de distinguer les éventuels prélèvements se rapportant à une seule référence de prélèvement chez le commanditaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un prélèvement multiple, périodique, ou réalisé par un automate.

Le numéro d'ordre du prélèvement prend la valeur '1' par défaut.

VI.65. Origine du code de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:OrigineCdLocalPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

L'origine du code de la localisation de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature cidessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la localisation de prélèvement.

Page: 80 / 119

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°330.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [330]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNUE	Origine du code inconnue	
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de	
		l'Eau pour les Eaux de Surface	
2	SISE'EAU	Code national attribué par le système	
		d'information SISE'EAU pour les	
		installations d'eau potable	
3	BSS ADES	Code national attribué par le BRGM pour	
		la BSS et ADES	
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER	
		pour QUADRIGE	
5	ASSAINISSEMENT	Code national attribué par les Agence de	
		l'Eau pour les ouvrages d'assainissement	
		d'eaux usées d'origine urbaine	
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maître(s)	
		d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la	
		station de prélèvement.	
11	COMMANDITAIRE	Code local attribué par le commanditaire	
		de la demande	
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant	
		chargé du prél??vement	
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire	
		d'analyses	
6	ASSAIN INDUST	Code national attribué par le système	
		d'information GIDAF aux établissements	
		industriels	

VI.66.Origine du code de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:OrigineCdStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

L'origine du code de la station de prélèvement est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont le code de la station de prélèvement.

Page: 81 / 119

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°297.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [297]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	INCONNUE	Origine du code inconnue	
1	EAUX DE SURFACE	Code national attribué par les Agences de l'Eau	
		pour les Eaux de Surface	
2	SISE EAUX	Code national attribué par le système	
		d'information SISE EAUX pour les installations	
0	DOC ADEC	d'eau potable	
3	BSS ADES	Code national attribué pour la BSS/ADES	
4	QUADRIGE	Code national attribué par l'IFREMER pour	
_		QUADRIGE	
5	ASSAINISSEMENT	Code national attribué par les Agence de l'Eau	
		pour les ouvrages d'assainissement d'eaux	
		usées d'origine urbaine	
6	ASSAIN INDUSTR	Code national attribué par le système	
		d'information GIDAF aux établissements	
		industriels	
10	RESPONSABLE STATION	Code local attribué par le(s) maitre(s)	
		d'ouvrage(s) ou responsable(s) de la station de	
		prélèvement	
11	COMMANDITAIRE	Code local attribué par le commanditaire de la	
	DEMANDE	demande	
12	PRELEVEUR	Code local attribué par l'intervenant chargé du	
		prélèvement	
13	LABORATOIRE	Code local attribué par le laboratoire d'analyses	

VI.67.Prélèvement réalisé

Nom de balise XML : <sa_lab:RealisePrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Booléen

Définition :

Attribut booléen se retrouvant dans le message d'envoi de résultats et indiquant si le prélèvement a bien été réalisé ou non. Un prélèvement peut par exemple ne pas se dérouler en raison du manque d'eau en période d'étiage dans un cours d'eau.

Page: 82 / 119

La valeur "1" indique que le prélèvement a été réalisé tandis que "0" indique qu'il n'a pas été réalisé.

VI.68. Prélèvement sous réserve

Nom de balise XML : <sa_lab:PrelSousReserve>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

L'attribut 'prélèvement sous réserve' permet au prestataire préleveur d'apporter, à l'aide de l'un des codes suivants, un jugement critique sur le déroulement du prélèvement susceptible d'avoir des répercutions au niveau de la représentativité des échantillons obtenus à la suite du prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°334.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [334]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	NON	NON	Le préleveur émet aucune
			réserve sur l'opération du
			prélèvement.
1	OUI	OUI	Le préleveur émet une
			r????serve sur l'opération
			du prélèvement.

VI.69.Profondeur du prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:ProfondeurPrel>

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Numérique

Définition :

La profondeur indique la profondeur exacte du prélèvement en mètres lorsque l'information « Zone prospectée » est égale à :

- « Prélèvement ponctuel de profondeur intermédiaire » : profondeur du prélèvement (obligatoire)
- « Prélèvement de fond : Précision possible de la profondeur de fond (si connu)
- « Hypolimnion »: Précision possible de la profondeur de l'hypolimnion (si connu)
- « Thermocline » : Précision possible de la profondeur de la thermocline (si connu)

VI.70. Projection des coordonnées de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:ProjLocalPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence
			EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF :
			LAMB93 Equivalence
			EPSG: 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF:
			WGS84G Equivalence
			EPSG: 4326
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence IGNF :
			ETRS89GEO Equivalence
			EPSG: 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF :
			RGR92UTM40S
			Equivalence EPSG: 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTN	•
		20	UTM20W84GUAD et
			UTM20W84MART
			Equivalence EPSG: 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF :
			UTM22RGFG95
			Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF :
			RGM04UTM38S
			Equivalence EPSG: 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF :
			RGSPM06U21
			Equivalence EPSG: 4467
43	,	eRGF93 / CC42 (Conique	•
	1)	Conforme Zone 1)	RGF93CC42 Equivalence

Page: 84 / 119

			FDCC - 2040
44	PGE02 / CC42 /CC 7004	eRGF93 / CC43 (Conique	EPSG: 3942 Eguivalence IGNF:
44	2)	Conforme Zone 2)	RGF93CC43 Equivalence
	۷)	Comornie Zone Z)	EPSG: 3943
45	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC44 (Conique	
	3)	Conforme Zone 3)	RGF93CC44 Equivalence
	,	,	EPSG : 3944
46	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC45 (Conique	eEquivalence IGNF :
	4)	Conforme Zone 4)	RGF93CC45 Equivalence
			EPSG: 3945
47	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC46 (Conique	eEquivalence IGNF :
	5)	Conforme Zone 5)	RGF93CC46 Equivalence
			EPSG: 3946
48	· ·	eRGF93 / CC47 (Conique	•
	6)	Conforme Zone 6)	RGF93CC47 Equivalence
			EPSG: 3947
49	· ·	eRGF93 / CC48 (Conique	•
	7)	Conforme Zone 7)	RGF93CC48 Equivalence
F0	DOF00 / 0040 /00 7-m	-DOF00 / 0040 /0i	EPSG: 3948
50	·	eRGF93 / CC49 (Conique	•
	8)	Conforme Zone 8)	RGF93CC49 Equivalence EPSG: 3949
51	RGF03 / CC//2 (CC 7cm	eRGF93 / CC50 (Conique	
31	9)	Conforme Zone 9)	RGF93CC50 Equivalence
	0)	Comornic Zone 3)	EPSG: 3950
52	RGF93 géographiques	sRGF93 géographiques	
	(2D)	(2D)	RGF93G Equivalence
		,	EPSG: 4171
53	RRAF 1991 cartésiennes	RRAF 1991 cartésiennes	Equivalence IGNF :
			RRAF91
54	RGFG95 géographiques	sRGFG95 géographiques	sEquivalence IGNF :
	(2D)	(2D)	RGFG95GEO Equivalence
			EPSG: 4624
55	RGR92 géographiques		•
	(3D)	(3D)	RGR92GEO Equivalence
			EPSG: 4971
56	RGM04 cartésiennes	· ·	uEquivalence IGNF :
			eRGM04
57	RGSPM06 cartésiennes	2004) cartésiennes RGSPM06 (Réseau	JEquivalence IGNF :
07	ndorivioo cartesieriries	`	-RGSPM06
		Pierre-et-Miquelon 2006	
		cartésiennes	,
58	ETRS89 / LAEA	ETRS89 / LAEA (Lamber	tEquivalence IGNF :
		Azimutal Equal Area)	ETRS89LAEA
		, ,	Equivalence EPSG : 3035

Page: 85 / 119

59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC	`	•	IGNF :
		Conformal Conic	,	ETRS89LCC EPSG: 3034	Equivalence
60	ETRS89 / UTM Nord 30		JTM Nord	Equivalence	IGNF :
		fuseau 30		UTM30ETRS8	39
				Equivalence	EPSG :
				25830	
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / U	JTM Nord	lEquivalence	IGNF :
		fuseau 31		UTM31ETRS8	39
				Equivalence	EPSG :
				25831	
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / U	JTM Nord	lEquivalence	IGNF :
		fuseau 32		UTM32ETRS8	39
				Equivalence	EPSG :
				25832	

VI.71.Projection des coordonnées de la station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:ProjectStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :

Page: 86 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition	
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans	équivalence
			EDIGEO	
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence	IGNF :
			LAMB93	Equivalence
			EPSG: 2154	
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence	IGNF:
			WGS84G	Equivalence

			EPSG : 4326	
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	Equivalence	IGNF :
0,	2111000	2111000 goog.apmqaoo	ETRS89GEO	
			EPSG: 4258	q
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence	IGNF :
			RGR92UTM40)S
			Equivalence E	PSG: 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM	1Equivalence	IGNF :
		20	UTM20W84GU	JAD et
			UTM20W84M	ART
			Equivalence E	PSG: 4559
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence	IGNF :
			UTM22RGFG9	95
			Equivalence E	PSG: 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence	IGNF :
			RGM04UTM38	
			Equivalence E	
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence	IGNF :
			RGSPM06U21	
40	DOFOO / 0040 /00 7: -	- DOFOO / OO40 (O'-	Equivalence E	
43	· ·	eRGF93 / CC42 (Conique	•	IGNF :
	1)	Conforme Zone 1)	RGF93CC42 EPSG: 3942	Equivalence
44	DCE02 / CC42 /CC Zone	eRGF93 / CC43 (Conique		IGNF :
44	2)	Conforme Zone 2)	RGF93CC43	Equivalence
	۷)	Comornie Zone 2)	EPSG: 3943	Equivalence
45	BGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC44 (Conique		IGNF :
10	3)	Conforme Zone 3)	RGF93CC44	Equivalence
		20111011110 20110 0)	EPSG: 3944	_qarraionio
46	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC45 (Conique		IGNF :
	4)	Conforme Zone 4)	RGF93CC45	Equivalence
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	EPSG: 3945	
47	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC46 (Conique	eEquivalence	IGNF :
	5)	Conforme Zone 5)	RGF93CC46	Equivalence
			EPSG: 3946	
48	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC47 (Conique	eEquivalence	IGNF :
	6)	Conforme Zone 6)	RGF93CC47	Equivalence
			EPSG: 3947	
49	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC48 (Conique	•	IGNF :
	7)	Conforme Zone 7)	RGF93CC48	Equivalence
	DOFOO / 00 /2 /2 7	D0500 / 0010 / 0	EPSG: 3948	10::-
50	· ·	eRGF93 / CC49 (Conique		IGNF :
	8)	Conforme Zone 8)	RGF93CC49	Equivalence
E-4	DOF00 / 0040 /00 7	DOE00 / 0050 /0	EPSG: 3949	IONE
51	· ·	eRGF93 / CC50 (Conique		IGNF :
	9)	Conforme Zone 9)	RGF93CC50	Equivalence

Page: 87 / 119

					EPSG: 3950)
52	RGF93	géographiques	RGF93	géograph	iquesEquivalence	IGNF :
	(2D)		(2D)		RGF93G	Equivalence
					EPSG: 4171	1
53	RRAF 1991	cartésiennes	RRAF 1991	cartésien	nes Equivalence	IGNF :
					RRAF91	
54		géographiques		géograph	iquesEquivalence	
	(2D)		(2D)			O Equivalence
	DODOO.		BOBOO	, ,	EPSG : 4624	
55		géographiques		geograph	iquesEquivalence	
	(3D)		(3D)		RGR92GEO EPSG : 497	•
56	RGM04 cart	ócionnoc	RGM04	(Dá	éseauEquivalence	
50	Talvio+ cart	esieriries	Géodésique	,	ayotteRGM04	IGIVI .
			2004) carté		ayotter telivio+	
57	RGSPM06 c	artésiennes	RGSPM06		éseauEquivalence	IGNF :
			Géodésique	,	Saint-RGSPM06	
			Pierre-et-Mi		2006)	
			cartésienne	S		
58	ETRS89 / LA	\EA	ETRS89 / I	LAEA (La	mbertEquivalence	IGNF :
			Azimutal Ed	qual Area)	ETRS89LAE	EA .
						EPSG: 3035
59	ETRS89 / LO	CC		•	mbertEquivalence	
			Conformal (Conic)	ETRS89LCC	•
					EPSG: 3034	
60	ETRS89 / U	I M Nord 30	ETRS89	/ UTM	NordEquivalence	
			fuseau 30		UTM30ETRS	
					Equivalence 25830	EPSG :
61	ETRS89 / U	TM Nord 31	ETRS89	/ UTM	NordEquivalence	IGNF :
01	L111003 / O	TIVI NOIG 51	fuseau 31	OTW	UTM31ETRS	
			100000		Equivalence	
					25831	
62	ETRS89 / U	TM Nord 32	ETRS89	UTM	NordEquivalence	IGNF :
			fuseau 32		UTM32ETR	S89
					Equivalence	EPSG :

VI.72.Projection des coordonnées du prélèvement

Page: 88 / 119

Nom de balise XML : <sa_lab:ProjectPrel>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la localisation de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°22.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans équivalence EDIGEO
26	RGF93 / Lambert 93	RGF93 / Lambert 93	Equivalence IGNF : LAMB93 Equivalence EPSG : 2154
31	WGS84G	WGS 84 géographiques	Equivalence IGNF: WGS84G Equivalence
37	ETRS89	ETRS89 géographiques	EPSG: 4326 Equivalence IGNF: ETRS89GEO Equivalence EPSG: 4258
38	RGR92 / UTM 40	RGR92 / UTM 40	Equivalence IGNF : RGR92UTM40S Equivalence EPSG : 2975
39	RRAF 91 / UTM 20	RRAF 91 (WGS84) / UTM 20	•
40	RGFG95 / UTM 22	RGFG95 / UTM 22	Equivalence IGNF : UTM22RGFG95 Equivalence EPSG : 2972
41	RGM04 / UTM 38	RGM04 / UTM 38	Equivalence IGNF : RGM04UTM38S Equivalence EPSG : 4471
42	RGSPM06 / UTM 21	RGSPM06 / UTM 21	Equivalence IGNF : RGSPM06U21 Equivalence EPSG : 4467
43	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC42 (Conique	Equivalence IGNF :

Page: 89 / 119

	1)	Conforme Zone 1)	RGF93CC42 EPSG: 3942	Equivalence
44	RGF93 / CC42 (CC Zone 2)	eRGF93 / CC43 (Conique Conforme Zone 2)	eEquivalence RGF93CC43	IGNF : Equivalence
45	RGF93 / CC42 (CC Zone 3)	eRGF93 / CC44 (Conique Conforme Zone 3)	RGF93CC44	IGNF : Equivalence
46	RGF93 / CC42 (CC Zone 4)	eRGF93 / CC45 (Conique Conforme Zone 4)	RGF93CC45	IGNF : Equivalence
47	RGF93 / CC42 (CC Zone 5)	eRGF93 / CC46 (Conique Conforme Zone 5)	RGF93CC46	IGNF : Equivalence
48	RGF93 / CC42 (CC Zone	eRGF93 / CC47 (Conique Conforme Zone 6)	RGF93CC47	IGNF : Equivalence
49	RGF93 / CC42 (CC Zone 7)	eRGF93 / CC48 (Conique Conforme Zone 7)	RGF93CC48	IGNF : Equivalence
50	RGF93 / CC42 (CC Zone 8)	eRGF93 / CC49 (Conique Conforme Zone 8)	RGF93CC49	IGNF : Equivalence
			EPSG: 3949	
51	9)	eRGF93 / CC50 (Conique Conforme Zone 9)	eEquivalence RGF93CC50	IGNF : Equivalence
51	· ·	Conforme Zone 9)	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G	
	9) RGF93 géographiques	Conforme Zone 9) sRGF93 géographiques (2D)	RGF93CC50 EPSG: 3950 sEquivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence	Equivalence
52	9) RGF93 géographiques (2D)	Conforme Zone 9) sRGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence RRAF91 Equivalence RGFG95GEO	Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : IGNF :
52 53	9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques	Conforme Zone 9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D)	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence RRAF91 Equivalence RGFG95GEO EPSG: 4624 Equivalence RGR92GEO	Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : IGNF :
52 53 54	9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques	Conforme Zone 9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques (3D) RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence RRAF91 Equivalence RGFG95GEO EPSG: 4624 Equivalence	Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence
52 53 54 55	9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques (3D)	Conforme Zone 9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques (3D) RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes RGSPM06 (Réseau Géodésique de Saint	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence RRAF91 Equivalence RGFG95GEO EPSG: 4624 Equivalence RGR92GEO EPSG: 4971 JEquivalence RGM04	Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence
5253545556	9) RGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques (3D) RGM04 cartésiennes	Conforme Zone 9) RRGF93 géographiques (2D) RRAF 1991 cartésiennes RGFG95 géographiques (2D) RGR92 géographiques (3D) RGM04 (Réseau Géodésique de Mayotte 2004) cartésiennes RGSPM06 (Réseau	RGF93CC50 EPSG: 3950 Equivalence RGF93G EPSG: 4171 Equivalence RRAF91 Equivalence RGFG95GEO EPSG: 4624 Equivalence RGR92GEO EPSG: 4971 JEquivalence RGM04 JEquivalence RGSPM06	Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence IGNF : Equivalence

Page: 90 / 119

			Equivalence EPSG: 3035
59	ETRS89 / LCC	ETRS89 / LCC (Lam	nbertEquivalence IGNF :
		Conformal Conic)	ETRS89LCC Equivalence
			EPSG: 3034
60	ETRS89 / UTM Nord 30	ETRS89 / UTM I	NordEquivalence IGNF :
		fuseau 30	UTM30ETRS89
			Equivalence EPSG :
			25830
61	ETRS89 / UTM Nord 31	ETRS89 / UTM I	NordEquivalence IGNF :
		fuseau 31	UTM31ETRS89
			Equivalence EPSG :
			25831
62	ETRS89 / UTM Nord 32	ETRS89 / UTM I	NordEquivalence IGNF :
		fuseau 32	UTM32ETRS89
			Equivalence EPSG : 25832

VI.73. Référence de l'analyse chez le laboratoire

Nom de balise XML : <sa lab:RefLaboAna>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSEType de données : Caractère

> Définition :

La référence de l'analyse chez le laboratoire est le code que le laboratoire affecte à la l'analyse à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

VI.74. Référence de l'échantillon chez le commanditaire

Nom de balise XML : <sa_lab:RefEchantillonCommanditaire>

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

> Type de données : Texte

Longueur: 100

Nature de l'attribut : Clef primaire

Définition :

La référence de l'échantillon chez le commanditaire correspond à un identifiant unique attribué par le commanditaire de la demande à laquelle se rapporte l'échantillon.

Cette référence permet à un laboratoire recevant une demande d'analyses, d'effectuer le lien entre l'échantillon correspondant qui serait produit par un préleveur après que celui-ci ait reçu une demande de

Page: 91 / 119

prélèvements dans laquelle le même commanditaire a également précisé ce code de l'échantillon en question.

VI.75. Référence de l'échantillon chez le laboratoire

Nom de balise XML : <sa_lab:RefEchantillonLabo>

> Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Type de données : TexteLongueur maximale : 100

Définition :

Code unique attribué par le laboratoire afin de caractériser son échantillon.

VI.76. Référence de l'échantillon chez le préleveur

Nom de balise XML : <sa_lab:RefEchantillonPrel>

> Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON

Type de données : TexteLongueur maximale : 100

> Définition :

Code unique attribué par le préleveur afin de caractériser son échantillon.

VI.77.Référence du marché

Nom de balise XML : <sa_lab:ReferenceMarche>

> Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

Type de données : TexteLongueur maximale : 50

> Définition :

La référence du marché permet au commanditaire d'indiquer, lors de la rédaction de sa demande, une référence en rapport avec son propre système de facturation, ceci à des fins de gestion.

Cet attribut pourra également être utile au prestataire, la référence du marché donnant à celui-ci une indication sur la finalité des prestations demandées.

Page: 92 / 119

VI.78.Référence du prélèvement chez le préleveur

Nom de balise XML : <sa_lab:ReferencePrel>

> Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 100

Définition :

La référence du prélèvement chez le préleveur est le code ou le libellé que le préleveur attribue à des fins de gestion au prélèvement réalisé.

VI.79.Rendement de l'extraction

Nom de balise XML : <sa_lab:RdtExtraction>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSEType de données : Numérique

> Définition :

Le rendement de l'extraction est exprimé en pourcentage, et correspond au rendement moyen spécifique d'une substance.

(exemple : pour un rendement de 90%, la valeur échangée sera 90)

Le rendement d'extraction est obtenu par comparaison de la pente de la droite d'étalonnage réalisée avec des solutions étalons(produit pru en solution dans un solvant) à la pente de la droite d'étalonnage réalisée à partir d'échantillons d'eau dopés (sur toute la gamme d'étalonnage) puis extraits et analysés comme des étalons.

Le rendement moyen spécifique Ai d'une substance i est déterminé en utilisant l'équation suivante:

Ai = (mig / mi) / Fv

avec

mig : pente de la courbe d'étalonnage réalisé avec les solutions aqueuses dopées et extraites (5 au minimum).

mi : pente de la courbe d'étalonnage.

Fv : rapport du volume de solvant d'extraction au volume d'échantillon.

Un rendement constant est une exigence essentielle pour une bonne fidélité et exactitude du résultat analytique.

Des variations de ces valeurs indiquent des problèmes au niveau de certaines étapes de l'analyse.

Le rendement dépend du coefficient de partage et est caractéristique de chaque substance et des conditions de travail.

Page: 93 / 119

Un rendement d'extraction supérieur à 60% est considéré comme 'un bon rendement'.

VI.80. Résultat de l'analyse

Nom de balise XML : <sa_lab:RsAna>

> Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

> Type de données : Numérique

Définition :

Le résultat de l'analyse est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

VI.81. Résultat de la mesure du paramètre environnemental

Nom de balise XML : <sa_lab:RsParEnv>

Nom de l'Objet/Lien : MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

> Type de données : Numérique

Définition :

Le résultat de la mesure du paramètre environnemental est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats de mesures des conditions environnementales sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Page: 94 / 119

VI.82. Résultat de référence

Nom de balise XML : <sa_lab:RefAna>Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Type de données : TexteLongueur maximale : 200

Définition :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois informations : le résultat originel avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :

'Valeur Unité (Expression)'

Exemples:

- 50,0 mg/l (NO3)
- 2,5 10² μg/kg (Cu)
- 0,02 μg/l (CN)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

VI.83. Risque du produit de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:RisqueProduit>

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Caractère

Définition :

Le risque du produit correspond à une zone textuelle libre, comportant des éléments et indications, mentionnés par le commanditaire de la demande, relatifs aux intérêts et enjeux liés au déroulement du prélèvement.

Page: 95 / 119

Au vu de ces indications, le préleveur est à même de prendre les dispositions et précautions nécessaires au bon déroulement du prélèvement.

A préciser toutefois qu'en aucun cas des échanges de données informatisées ne pourront se substituer à des contacts directs entre les acteurs mis en jeu, lorsqu'une situation remarquable présente de réels risques au sens propre du terme.

VI.84. Type de demande

Nom de balise XML : <sa_lab:TypeDemande>

> Nom de l'Objet/Lien : <u>DEMANDE</u>

> Type de données : Texte

Longueur : 1Définition :

Le type de demande indique à l'aide de l'un des codes suivants la nature des prestations exigées par le commanditaire.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°295.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [295]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	PRELEVEMENTS	Demande de prélèvement(s)	Message qui lie un commanditaire et un
			prestataire (préleveur) chargé de réaliser
			un ou plusieurs échantillons et/ou des
			mesures de paramètres in situ et/ou des
			mesures de conditions
			environnementales.
2	ANALYSES	Demande d'analyse(s)	Message qui lie un commanditaire et un
			prestataire (laboratoire) chargé de
			réaliser une ou plusieurs analyses, ??
			réaliser uniquement en laboratoire, sur
			un ou plusieurs échantillons ramenés par
			le commanditaire ou le préleveur.
3	MIXTE	Demande mixte	Message qui lie un commanditaire et un
			prestataire (ayant la double fonction
			préleveur et laboratoire) chargé de
			réaliser un ou plusieurs échantillons
			et/ou des mesures de paramètres in situ
			et/ou des mesures de conditions
			environnementales et de réaliser une ou
			plusieurs analyses sur un ensemble

Page: 96 / 119

d'échantillons.

Page: 97 / 119

VI.85. Type de localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:TypeLocalPrelevement>

> Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

Type de données : TexteLongueur maximale : 10

> Définition :

Le type de localisation de prélèvement est une information optionnelle utilisée par certains référentiels de localisation de prélèvement.

Le type de localisation de prélèvement est défini selon un référentiel commun aux différents interlocuteurs. Par exemple, dans la thématique assainissement, ce type permet de préciser s'il s'agit d'un point de mesure situé en entrée station (A3) ou en sortie station (A4).

La liste des valeurs possibles varient selon les thématiques de l'eau:
Pour la thématique 'Assainissement', la liste est la suivante:
Code ! Mnémonique ! Libellé
1 ! En entrée ! Pt physique : En entrée 2 ! Sur ! Pt physique : Sur 3 ! En sortie ! Pt physique : En sortie 4 ! By pass ! Pt physique : By pass 5 ! Au Champ ! Pt physique : au champ
Pt physique : By pass :
Appareillage situé dans le by pass de l'ouvrage
Pt physique : En entrée :
Appareillage situé en entrée de l'ouvrage
Pt physique : En sortie :
Appareillage situé en sortie de l'ouvrage

Pt physique : Sur :
Appareillage situé dans l'ouvrage

Pt physique :	au champ :
---------------	------------

Point de mesure localisé dans une parcelle agricole donnée.

VI.86. Type de projection altimétrique de la localisation de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:ProjAltiLocalPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : LOCALISATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la localisation de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°76.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [76]) :

Page: 98 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	0	Système altimétrique	e
		inconnu	
1	Bourdeloue 1857	Bourdeloue 1857	Code EDIGEO : BOURD
2	2	Nivellement Général de la	aCode EDIGEO : NGF84
		France 1884	
3	IGN 1969	IGN 1969	Code EDIGEO : IGN69
4	4	Nivellement Général de la	aCode EDIGEO : NGC48
		Corse	
5	IGN 1978 (Corse)	IGN 1978 (Corse)	Code EDIGEO : IGN78C
6	IGN 1958 (Réunion)	IGN 1958 (Réunion)	Code EDIGEO: REUN58
7	IGN 1989 (Réunion)	IGN 1989 (Réunion)	Code EDIGEO :REUN89
/	IGN 1989 (Reunion)	IGN 1989 (Reunion)	Code EDIGEO :REUN89

8	IGN 1955 (Martinique)	IGN 1955 (Martinique)	Code EDIGEO : MART55
9	IGN 1987 (Martinique)	IGN 1987 (Martinique)	Code EDIGEO : MART87
10	IGN 1951 (Guadeloupe)	IGN 1951 (Guadeloupe) (Code EDIGEO : GUAD51
11	IGN 1988 (Guadeloupe)	IGN 1988 (Guadeloupe) (Code EDIGEO : GUAD88
12	12	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO :
		Les Saintes)	GUAD88LS
13	13	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO :
		Marie Galante)	GUAD88MG
14	14	IGN 1988 (Guadeloupe Sto	Code EDIGEO :
		Martin)	GUAD88SM
15	15	IGN 1988 (Guadeloupe Sto	Code EDIGEO :
		Barthelemy)	GUAD88SB
16	IGN 1942 (Guyane)	IGN 1942 (Guyane)	Code EDIGEO : GUYA42
17	17	Niv. Général de la Guyane	Code EDIGEO : GUYA77
		1977	
18	IGN 1950 (Mayotte)	IGN 1950 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO50
19	Equipe 1979 (Mayotte)	Equipe 1979 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO79
20	20	Danger 1950 (St Pierre et	Code EDIGEO : STPM50
		Miquelon)	
21	21	NGNC 1969 (Nelle	
		Calédonie)	
22	22	IGN 1984 (Wallis et	
		Futuna)	
23	SHOM 1953 (Mayotte)	SHOM 1953 (Mayotte)	
24	24	Tahiti IGN 1966	
		(Polynésie)	
25	SHOM 1981 (Iles	sSHOM 1981 (Iles Loyauté)	
	Loyaut??)		
26	• •	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	
27	` ,	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	
28		IGN 1962 (Iles Kerguelen)	
29	EPF 1952 (Terre Adélie)	EPF 1952 (Terre Adélie)	
30	30	SHOM 1977 (Ile du canal	
		du Mozambique)	
31	TN	Système local - hauteur	
		relative	

VI.87. Type de projection altimétrique de la station de prélèvement

Page: 99 / 119

Nom de balise XML : <sa_lab:ProjectAltiStationPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : STATION DE PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

Cet attribut est un code à deux positions, qui indique le système de projection altimétrique utilisé pour exprimer les altitudes de la station de prélèvement.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°76.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [76]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	0	Système altimétrique	e
		inconnu	
1	Bourdeloue 1857	Bourdeloue 1857	Code EDIGEO : BOURD
2	2	Nivellement Général de la	aCode EDIGEO : NGF84
		France 1884	
3	IGN 1969	IGN 1969	Code EDIGEO : IGN69
4	4	Nivellement Général de la	aCode EDIGEO : NGC48
		Corse	
5	IGN 1978 (Corse)	IGN 1978 (Corse)	Code EDIGEO : IGN78C
6	IGN 1958 (Réunion)	IGN 1958 (Réunion)	Code EDIGEO: REUN58
7	IGN 1989 (Réunion)	IGN 1989 (Réunion)	Code EDIGEO :REUN89
8	IGN 1955 (Martinique)	IGN 1955 (Martinique)	Code EDIGEO : MART55
9	IGN 1987 (Martinique)	IGN 1987 (Martinique)	Code EDIGEO : MART87
10	IGN 1951 (Guadeloupe)	IGN 1951 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD51
11	IGN 1988 (Guadeloupe)	IGN 1988 (Guadeloupe)	Code EDIGEO : GUAD88
12	12	IGN 1988 (Guadeloupe	
		Les Saintes)	GUAD88LS
13	13	IGN 1988 (Guadeloupe	
		Marie Galante)	GUAD88MG
14	14	IGN 1988 (Guadeloupe S	
		Martin)	GUAD88SM
15	15	IGN 1988 (Guadeloupe S	
		Barthelemy)	GUAD88SB
16	IGN 1942 (Guyane)	IGN 1942 (Guyane)	Code EDIGEO : GUYA42
17	17	Niv. Général de la Guyane	eCode EDIGEO : GUYA77
		1977	
18	IGN 1950 (Mayotte)	IGN 1950 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO50
19	Equipe 1979 (Mayotte)	Equipe 1979 (Mayotte)	Code EDIGEO : MAYO79
20	20	Danger 1950 (St Pierre e	tCode EDIGEO : STPM50
0.4	24	Miquelon)	
21	21	NGNC 1969 (Nelle	

Page: 100 / 119

		Calédonie)
22	22	IGN 1984 (Wallis et
		Futuna)
23	SHOM 1953 (Mayotte)	SHOM 1953 (Mayotte)
24	24	Tahiti IGN 1966
		(Polynésie)
25	SHOM 1981 (Iles	SHOM 1981 (Iles Loyauté)
	Loyaut??)	
26	SHOM 1976 (Iles Loyauté)	SHOM 1976 (Iles Loyauté)
27	SHOM 1970 (Iles Loyauté)	SHOM 1970 (Iles Loyauté)
28	IGN 1962 (Iles Kerguelen)	IGN 1962 (Iles Kerguelen)
29	EPF 1952 (Terre Adélie)	EPF 1952 (Terre Adélie)
30	30	SHOM 1977 (lle du canal
		du Mozambique)
31	TN	Système local - hauteur
		relative

VI.88. Type de station de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:TypeStationPrelevement>
 Nom de l'Objet/Lien : <u>STATION DE PRELEVEMENT</u>

> Type de données : Texte

Longueur : 10Définition :

Cet attribut permet d'indiquer la nature ou la fonction se rapportant à la station de prélèvement. La liste des valeurs possibles varie selon les thématiques de l'eau.

Les deux principales listes de valeurs possibles sont :

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°731.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [731]) :

Page: 101 / 119

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
CAP	CAP	CAPTAGE	
MCA	MCA	MELANGE DE CAPTAGE	
TTP	TTP	UNITE DE TRAITEMENT	
		PRODUCTION	
UDI	UDI	UNITE DE DISTRIBUTION	
4	STEU	STATION DE	
		TRAITEMENT D'EAUX	

		USEES	
3	SCL	SYSTEME DE COLLECTE	
2	STI	SITE D'ACTIVITES	

VI.89.Usage du produit de prélèvement

Nom de balise XML : <sa_lab:UsageProduit>Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Texte

Longueur : 2Définition :

L'usage du produit correspond à la finalité, l'utilité qui est attribuée au composant sur lequel porte l'investigation, étroitement corrélée aux activités humaines qui s'y rapportent. Cette information peut aussi s'avérer utile à échanger pour le laboratoire d'analyses, pour appliquer une différenciation tarifaire sur les analyses réalisées par la suite du prélèvement. (le taux de TVA n'est pas le même suivant l'usage du produit de prélèvement)

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°329.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [329]) :

Code	Mnémonique	Libellé	Définition
1	THERMALISME	THERMALISME	Eau minérale naturelle,
			autorisée sur le plan réglementaire à être utilisée en établissement thermal, en embouteillage, ou en buvette.
2	BAIGNADE	BAIGNADE	Zone d'eau douce ou
			d'eau de mer dans laquelle des activités de bain ou de natation sont pratiquées.
3	CONSOMMATION HUMAINE	CONSOMMATION HUMAINE	Eau destinée à la consommation humaine (distribution, embouteillage), à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Page: 102 / 119

4	CONSOMMATION ANIMALE	CONSOMMATION ANIMALE	Eau destinée à la consommation animale.
5	INDUSTRIE	INDUSTRIE	Eau utilisée pour un procédé industriel ou au cours de celui-ci.
6	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	Eau destinée ou raccordée à un r??seau d'évacuation et de traitements d'épuration.
7	AGRICOLE	AGRICOLE	Eau utilisée au cours d'une technique agricole (irrigation essentiellement)
8	PISCINE	PISCINE	Eau utilisEau utilisée pour des activités de bain ou de natation, au sein d'un établissement ou d'une partie d'un établissement comportant un ou plusieurs bassins artificiels. (à l'exclusion des piscines thermales ou à usage de réadaptation fonctionnelle).

VI.90. Valeur du commémoratif

Nom de balise XML : <sa_lab:ValCommemoratif>

Nom de l'Objet/Lien : COMMEMORATIF

> Type de données : Caractère

Définition :

Un commémoratif peut prendre une infinité de valeurs ou bien une valeur comprise dans une liste de choix possible faisant l'objet d'une nomenclature.

Page: 103 / 119

VI.91.Volume filtré

Nom de balise XML : <sa_lab:VolumeFiltre>

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSEType de données : Numérique

> Définition :

Le volume filtré, exprimé en litre, désigne le volume du support qui a été réellement filtré pour un dénombrement de micro-organismes (ex :légionelles). Par exemple, pour un résultat exprimé en N/250mL, le volume réellement filtré est 270mL. Cette information peut s'avérer utile lors de l'interprétation d'un résultat d'analyse.

VI.92.Zone verticale prospectée

Nom de balise XML : <sa_lab:ZoneVerticaleProspectee>

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT

> Type de données : Caractère

> Définition :

La zone verticale prospectée indique la zone où a été effectuée le prélèvement physico-chimique selon la nomenclature administrée par le Sandre. Cette information peut être complétée par une profondeur exacte indiquée dans l'information 'Profondeur du prélèvement'.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature Sandre n°430.

Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [430]):

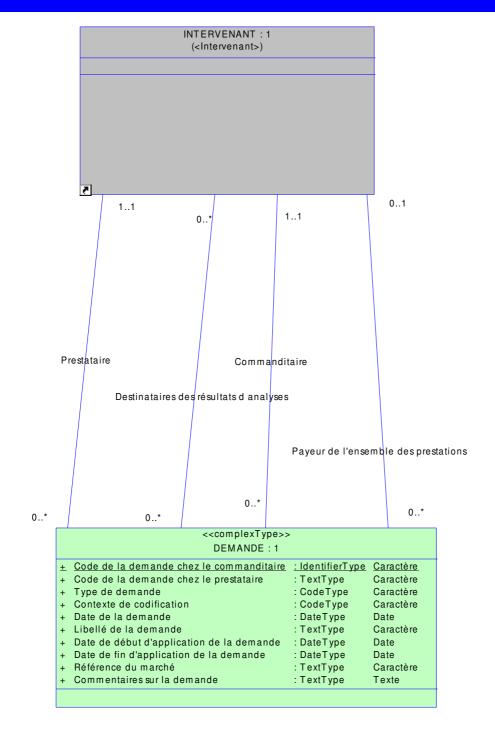
Code	Mnémonique	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu	
1	Zone euphotique	Zone euphotique	Zone d'un plan d'eau s'étendant depuis la surface
			jusqu'à une profondeur égale à 2,5 fois la transparence mesurée au disque de Secchi.
2	Hypolimnion	Hypolimnion	Couche d'eau qui, dans une masse d'eau
	7,	71	stratifiée, est située sous le thermocline. Source
			norme T 90-501.
3	Thermocline	Thermocline	Zone intermédiaire d'un plan d'eau, en dessous
			de la couche superficielle et dans laquelle on
			observe un fort gradient vertical de la
			température. L'information « profondeur ??
			permet facultativement de préciser la profondeur
			de la thermocline.
4	Prélèvement intégré	Prélèvement intégré	Prélèvement moyen à fins d'analyses,
			représentatif d'une zone précise d'un plan d'eau
			(thermocline ou colonne d'eau totale). Il est
			obtenu soit directement par des dispositifs
			intégrateurs (par exemple : bouteille "Pelletier")
			soit indirectement par mélange à proportions

Page: 104 / 119

			égales de 5 prélèvements ponctuels équidistants dans la zone considérée. Aucune profondeur ne doit être indiquée.
5	Prélèvement de fond	Prélèvement de fond	Prélèvement réalisé au niveau du fond du plan d'eau. L'information « profondeur » permet
6	Prélèvement ponctue	· ·	facultativement de préciser la profondeur du fond. Ill s'agit d'un prélèvement ponctuel à fins rd'analyses, effectué à une profondeur
		quelconque	quelconque. Il est recommandé de préciser dans l'information « profondeur » la profondeur du prélèvement.
7	Prélèvement intégré	Prélèvement intégre	•
		sur le plan d'eau	profondeurs du plan d'eau ET dans plusieurs lieux
			de prélèvement. Aucune profondeur ne doit être indiquée.
8	Epilimnion	Epilimnion	Strate thermique supérieure de l'eau d'un plan
			d'eau. Couche superficielle, chaude, où les
			courants produits par le vent en surface peuvent librement se mouvoir et où le gradient de
			température est faible quoique variable. Partie
			d'un biotope limnique (lac, par exemple)
			constituée par la couche superficielle des eaux
			située au dessus de la thermocline.

Page: 105 / 119

VII.DIAGRAMME DE CLASSES (UML)



Modèle orienté objet

Modèle : Laboratoires Commanditaires

Package :

Diagramme : Diagramme_1

Auteur : SANDRE Date: 29/03/2013

Version: 1.1

Page: 106 / 119

	< <complextype>> DEMANDE: 2</complextype>		
± + + + + + + + +	Code de la demande chez le commanditaire Code de la demande chez le prestataire Type de demande Contexte de codification Date de la demande Libellé de la demande Date de début d'application de la demande Date de fin d'application de la demande Référence du marché	: IdentifierType : TextType : CodeType : CodeType : DateType : TextType : DateType : DateType : DateType	Caractère Caractère Caractère Caractère Date Caractère Date Date Date Caractère
	Commentaires sur la demande	: TextType	Texte

Réalisation de prelevements

1..

Modèle orienté objet

Modèle: Laboratoires Commanditaires

Package:

Diagramme: Diagramme_1

Auteur: SANDRE Date: 29/03/2013

Page: 107 / 119

Version: 1.1

< <complextype>></complextype>			
STATION DE PRELEVEMEN	NT : 1		
+ Code de la station de prélèvement	: IdentifierType	<u>Caractère</u>	
+ Origine du code de la station de prélèvement	<u>: CodeType</u>	<u>Caractère</u>	
+ Type de station de prélèvement	: CodeType	Caractère	
+ Libellé de la station de prélèvement	: TextType	Caractère	
+ Adresse de la station de prélèvement	: TextType	Texte	
+ Coordonnée X de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique	
+ Coordonnée Y de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique	
+ Projection des coordonnées de la station de prélèvement	: CodeType	Caractère	
+ Altitude Z de la station de prélèvement	: NumericType	Numérique	
+ Type de projection altimétrique de la station de prélèven	nent : CodeType	Caractère	

1..1 Réalisation sur une station de prélèvement

0..*

<<complexType>> PRELEVEMENT: 3 + Code du prélèvement : IdentifierType Caractère Numéro d'ordre du prélèvement : TextType Caractère Référence du prélèvement chez le préleveur : TextType Caractère Date du prélèvement : DateType Date Délai de réalisation du prélèvement Numérique : NumericType Heure Heure du prélèvement : TimeType Durée du prélèvement : TextType Caractère Localisation exacte du prélèvement : TextType Caractère Conformité du prélèvement : CodeType Caractère Accréditation du prélèvement : CodeType Caractère Prélèvement réalisé : IndicatorType <Aucun> Agrément du prélèvement : IndicatorType <Aucun> Prélèvement sous réserve : CodeType Caractère + Commentaires sur le prélèvement : TextType Texte Risque du produit de prélèvement : TextType Texte Usage du produit de prélèvement : CodeType Caractère Nature du produit de prélèvement : CodeType Caractère Norme appliquée au produit de prélèvement : CodeType Caractère Finalité du prélèvement : CodeType[] Caractère Zone verticale prospectée : CodeType <Aucun> Profondeur du prélèvement : NumericType <Aucun> Coordonnée X du prélèvement : NumericType Numérique : NumericType Coordonnée Y du prélèvement Numérique Projection des coordonnées du prélèvement : CodeType Caractère

0..*

Support sur lequel s'effectue le prélèvement

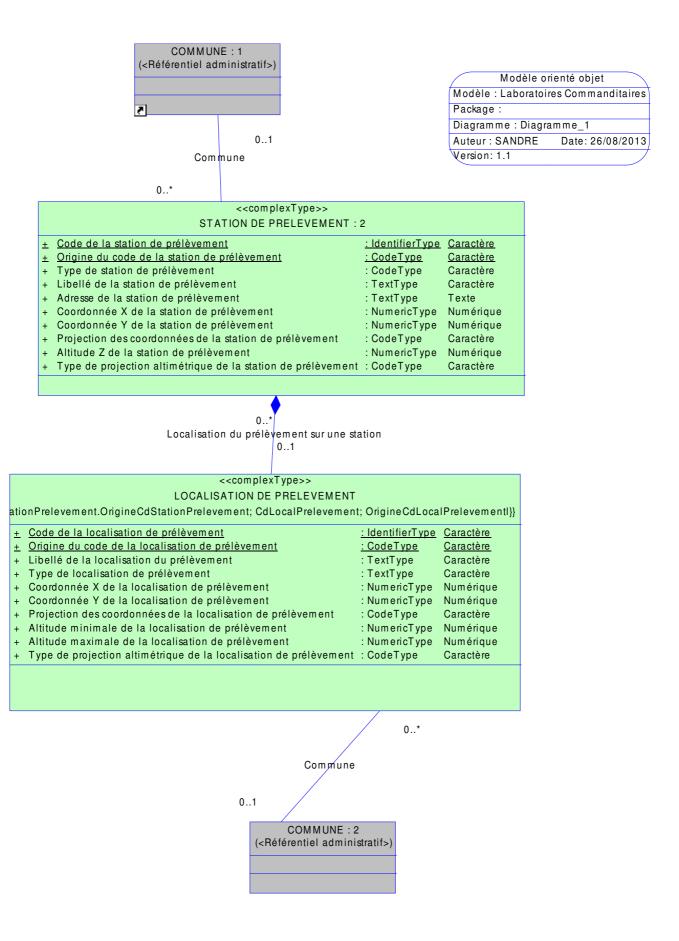
1..1

SUPPORT
(<Paramètre>)

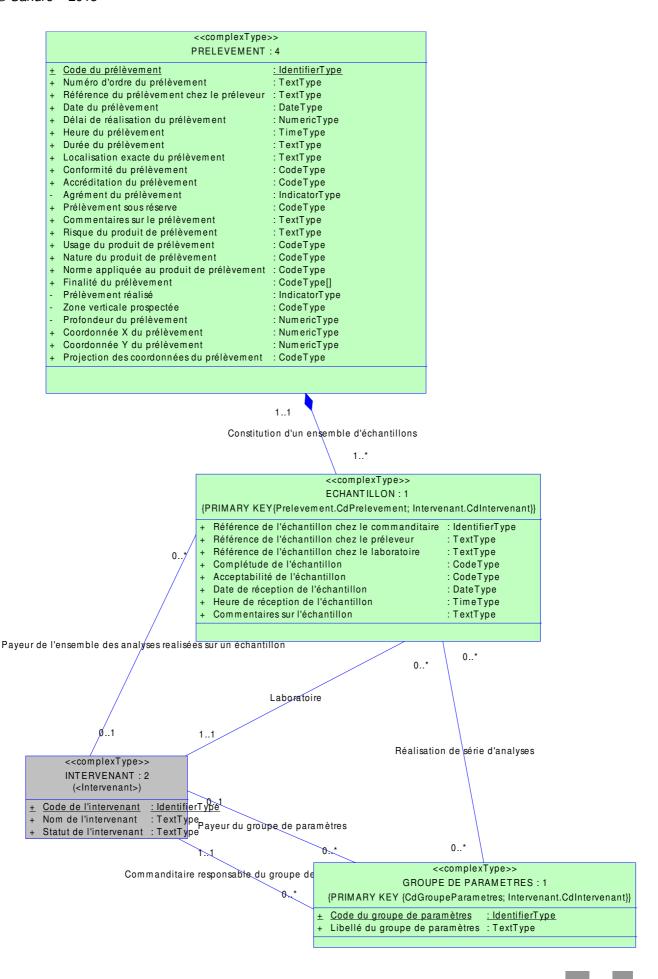
Modèle orienté objet

Modèle : Laboratoires Commanditaires
Package :
Diagramme : Diagramme_1
Auteur : SANDRE Date: 29/03/2013
Version: 1.1

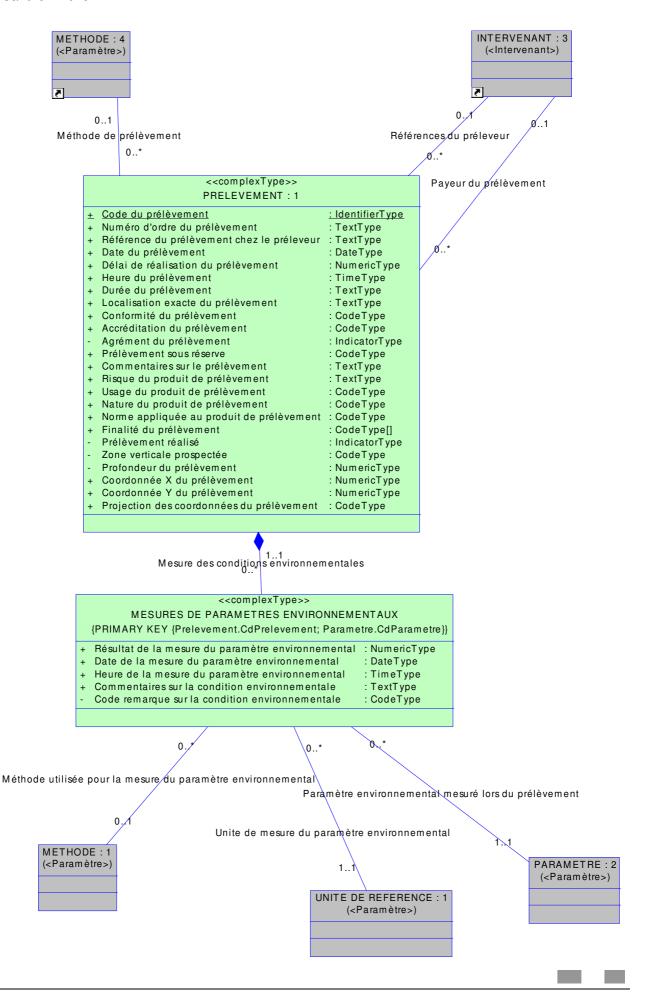
Page: 108 / 119



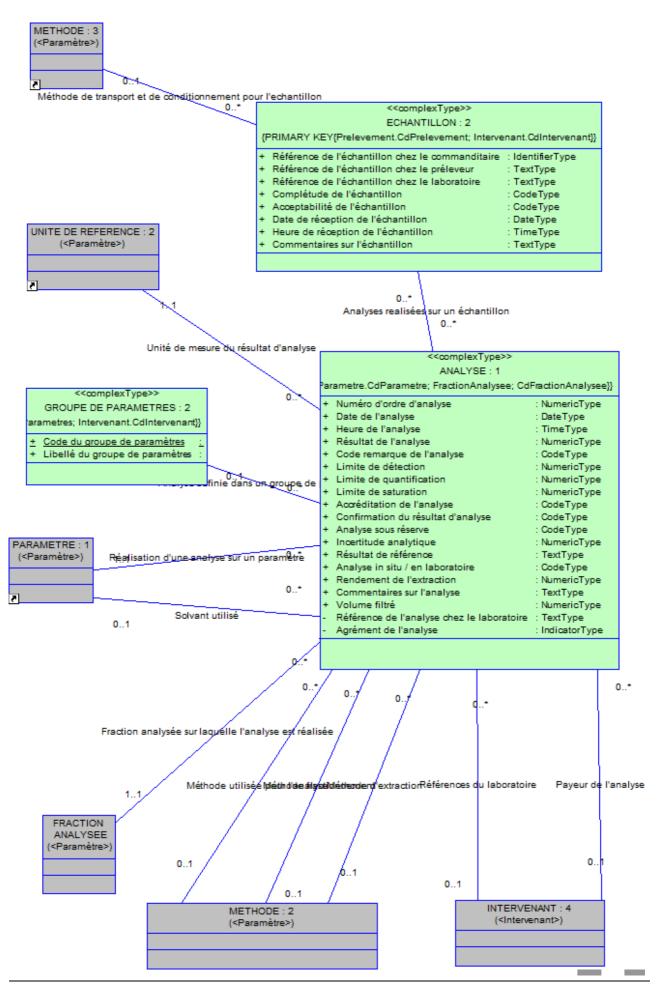
Page: 109 / 119



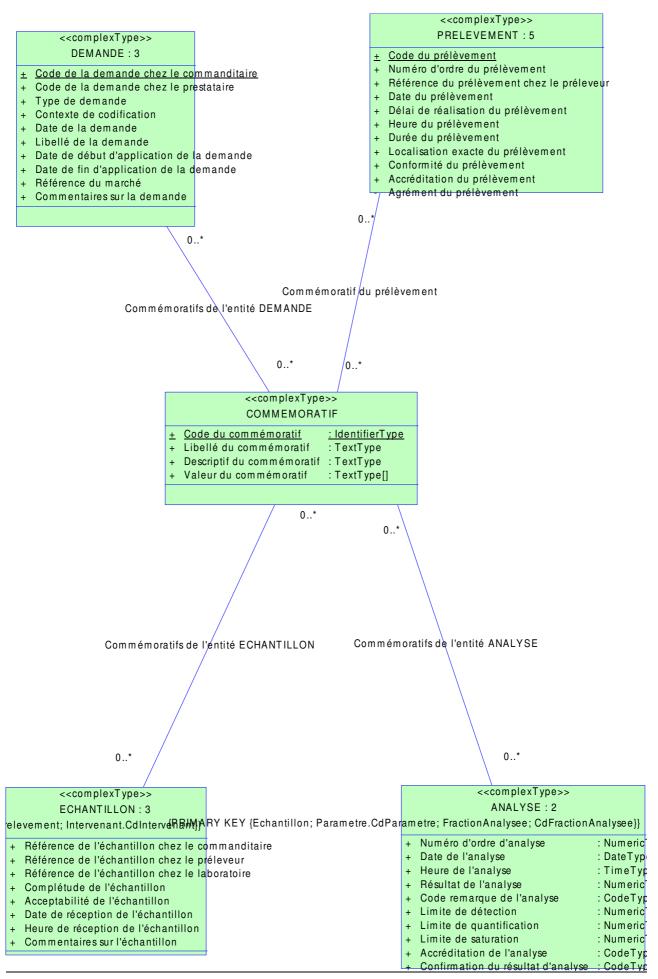
Page: 110 / 119



Page: 111 / 119



Page: 112 / 119



Page: 113 / 119

VIII.TABLE DES MATIÈRES

Page: 114 / 119

I.AVANT PROPOS	4
I.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU	4
I.2. LE SANDRE	5
I.2.1. Les dictionnaires de données	5
I.2.2. Les listes de référence (i.e. Jeux de données de référence)	5
I.2.3. Les formats d'échange informatiques	6
I.2.4. Les scénarios d'échanges	6
I.2.5. Les services d'échanges	6
I.2.6. Organisation du Sandre	6
I.3. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT	7
I.3.1. Termes de référence	7
I.3.2. Gestion des versions	7
II.INTRODUCTION	8
W CONVENTIONS BU DISTINUALDS	
III.CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE	
DE DONNEES	
III.1. DESCRIPTION DES CONCEPTS	
III.2. DESCRIPTION DES INFORMATIONS	9
III.2.1. Identifiant de l'attribut	10
III.2.2. Nom de balise XML d'un attribut	10
III.2.3. Nature de l'attribut	10
III.2.4. Formats de données des attributs	10
III.2.5. Liste de valeurs possibles pour un attribut	
III.2.6. Responsable	12
III.2.7. Précision absolue	12
III.2.8. Précision relative	13
III.2.9. Longueur impérative	14
III.2.10. Majuscule / Minuscule	14
III.2.11. Accentué	14
III.2.12. Origine temporelle	14
III.2.13. Nombre décimal	
III.2.14. Valeurs négatives	14
III.2.15. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs	
III.2.16. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs	15
III.2.17. Pas de progression	15
III.2.18. Unité de mesure	15
III.2.19. Expression régulière	
III.3. FORMALISME DES MODÈLES ORIENTÉS OBJETS	16

III.4. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ	19
IV.GESTION DES CODES DE REFERENCE	20
V.DICTIONNAIRE DES ENTITES	21
V.1.ANALYSE	21
V.2.COMMEMORATIF	22
V.3.DEMANDE	23
V.4.ECHANTILLON	24
V.5.GROUPE DE PARAMETRES	25
V.6.LOCALISATION DE PRELEVEMENT	26
V.7.MESURES DE PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX	27
V.8.PRELEVEMENT	28
V.9.STATION DE PRELEVEMENT	29
V.10.SUPPORT	31
V.11.INTERVENANT	31
V.12.PARAMETRE	32
V.13.METHODE	33
V.14.COMMUNE	35
V.15.FRACTION ANALYSEE	35
V.16.UNITE DE REFERENCE	36
VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS	37
VI.1.ACCEPTABILITÉ DE L'ÉCHANTILLON	37
VI.2.ACCRÉDITATION DE L'ANALYSE	38
VI.3.ACCRÉDITATION DU PRÉLÈVEMENT	39
VI.4.ADRESSE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	40
VI.5.AGRÉMENT DE L'ANALYSE	40
VI.6.AGRÉMENT DU PRÉLÈVEMENT	40

Page: 115 / 119

VI.7.ALTITUDE MAXIMALE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	41
VI.8.ALTITUDE MINIMALE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	41
VI.9.ALTITUDE Z DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	41
VI.10.ANALYSE IN SITU / EN LABORATOIRE	42
VI.11.ANALYSE SOUS RÉSERVE	43
VI.12.CODE DE LA DEMANDE CHEZ LE COMMANDITAIRE	44
VI.13.CODE DE LA DEMANDE CHEZ LE PRESTATAIRE	44
VI.14.CODE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	44
VI.15.CODE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	45
VI.16.CODE DU COMMÉMORATIF	45
VI.17.CODE DU GROUPE DE PARAMÈTRES	45
VI.18.CODE DU PRÉLÈVEMENT	46
VI.19.CODE REMARQUE DE L'ANALYSE	46
VI.20.CODE REMARQUE SUR LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE	49
VI.21.COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE	52
VI.22.COMMENTAIRES SUR L'ÉCHANTILLON	53
VI.23.COMMENTAIRES SUR LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE	53
VI.24.COMMENTAIRES SUR LA DEMANDE	53
VI.25.COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT	54
VI.26.COMPLÉTUDE DE L'ÉCHANTILLON	54
VI.27.CONFIRMATION DU RÉSULTAT D'ANALYSE	55
VI.28.CONFORMITÉ DU PRÉLÈVEMENT	56
VI.29.CONTEXTE DE CODIFICATION	57
VI.30.COORDONNÉE X DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	59
VI.31.COORDONNÉE X DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	59
VI.32.COORDONNÉE X DU PRÉLÈVEMENT	59

Page: 116 / 119

VI.33.COORDONNÉE Y DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	60
VI.34.COORDONNÉE Y DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	60
VI.35.COORDONNÉE Y DU PRÉLÈVEMENT	60
VI.36.DATE DE DÉBUT D'APPLICATION DE LA DEMANDE	60
VI.37.DATE DE FIN D'APPLICATION DE LA DEMANDE	61
VI.38.DATE DE L'ANALYSE	61
VI.39.DATE DE LA DEMANDE	62
VI.40.DATE DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL	62
VI.41.DATE DE RÉCEPTION DE L'ÉCHANTILLON	62
VI.42.DATE DU PRÉLÈVEMENT	62
VI.43.DÉLAI DE RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT	63
VI.44.DESCRIPTIF DU COMMÉMORATIF	63
VI.45.DURÉE DU PRÉLÈVEMENT	63
VI.46.FINALITÉ DU PRÉLÈVEMENT	64
VI.47.HEURE DE L'ANALYSE	70
VI.48.HEURE DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL	70
VI.49.HEURE DE RÉCEPTION DE L'ÉCHANTILLON	70
VI.50.HEURE DU PRÉLÈVEMENT	71
VI.51.INCERTITUDE ANALYTIQUE	71
VI.52.LIBELLÉ DE LA DEMANDE	71
VI.53.LIBELLÉ DE LA LOCALISATION DU PRÉLÈVEMENT	72
VI.54.LIBELLÉ DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	72
VI.55.LIBELLÉ DU COMMÉMORATIF	72
VI.56.LIBELLÉ DU GROUPE DE PARAMÈTRES	72
VI.57.LIMITE DE DÉTECTION	73
VI.58.LIMITE DE QUANTIFICATION	73

Page: 117/ 119

VI.59.LIMITE DE SATURATION	73
VI.60.LOCALISATION EXACTE DU PRÉLÈVEMENT	74
VI.61.NATURE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT	74
VI.62.NORME APPLIQUÉE AU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT	77
VI.63.NUMÉRO D'ORDRE D'ANALYSE	80
VI.64.NUMÉRO D'ORDRE DU PRÉLÈVEMENT	80
VI.65.ORIGINE DU CODE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	80
VI.66.ORIGINE DU CODE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	81
VI.67.PRÉLÈVEMENT RÉALISÉ	82
VI.68.PRÉLÈVEMENT SOUS RÉSERVE	83
VI.69.PROFONDEUR DU PRÉLÈVEMENT	83
VI.70.PROJECTION DES COORDONNÉES DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	83
VI.71.PROJECTION DES COORDONNÉES DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	86
VI.72.PROJECTION DES COORDONNÉES DU PRÉLÈVEMENT	88
VI.73.RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE CHEZ LE LABORATOIRE	91
VI.74.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE COMMANDITAIRE	91
VI.75.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE LABORATOIRE	92
VI.76.RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE PRÉLEVEUR	92
VI.77.RÉFÉRENCE DU MARCHÉ	92
VI.78.RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT CHEZ LE PRÉLEVEUR	93
VI.79.RENDEMENT DE L'EXTRACTION	
VI.80.RÉSULTAT DE L'ANALYSE	94
VI.81.RÉSULTAT DE LA MESURE DU PARAMÈTRE ENVIRONNEMENTAL	94
VI.82.RÉSULTAT DE RÉFÉRENCE	95
VI.83.RISQUE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT	95
VI.84.TYPE DE DEMANDE	96

Page: 118 / 119

VI.85.TYPE DE LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	97
VI.86.TYPE DE PROJECTION ALTIMÉTRIQUE DE LA LOCALISATION DE PRÉLÈVEMENT	98
VI.87.TYPE DE PROJECTION ALTIMÉTRIQUE DE LA STATION DE PRÉLÈVEMENT	99
VI.88.TYPE DE STATION DE PRÉLÈVEMENT	101
VI.89.USAGE DU PRODUIT DE PRÉLÈVEMENT	102
VI.90.VALEUR DU COMMÉMORATIF	103
VI.91.VOLUME FILTRÉ	103
VI.92.ZONE VERTICALE PROSPECTÉE	104
VII.DIAGRAMME DE CLASSES (UML)	106
VIII.TABLE DES MATIÈRES	114

Page: 119 / 119